

INFO MUNICIPAL

Saint-Luc-de-Bellechasse

Juillet 2009
Numéro 7



Bonjour à tous!

Je tiens à vous préciser que la prochaine rencontre du Conseil municipal, soit celle du mois de juillet 2009, aura lieu le mercredi 15 juillet à 19h30. de ce fait, je ne peux que vous faire un constat des différents travaux en cours.

En ce qui concerne la réfection du pont de la rivière des Fleurs situé dans le rang 7, le Ministère des Transports a commencé à effectuer les travaux.

De plus, comme vous l'avez sûrement constaté, les travaux sont commencés dans la route entre Saint-Luc et Lac-Etchemin.

Pour toute information concernant les affaires municipales, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal au 418-636-2176.

René Leclerc, maire



Sommaire

Épinglette et livre du 75e	2
Bacs à vendre	3
Horaire du bureau	4
Faits saillants	4
Centenaire de St-Luc	4
Vote par correspondance	4
Avis public	5
Saint-Laurent Énergies	6
Opération Enfants Soleil	7
Offre d'emploi	7
Mot de la Bibliothèque	7
Camp forestier	7
Circuit de canot	8
Fête de la pêche	8
MRC des Etchemins	9
Journée astronomique	10

Bonne lecture!

La date de tombée pour la parution du prochain Info municipal est le 31 juillet

Le Conseil vous informe...

Horaire du bureau municipal



période de vacances



Semaine du 19 au 25 juillet

Lundi : 8h00 à 10h00 et 15h00 à 17h00
Mardi : 8h00 à 10h00 et 15h00 à 17h00
Mercredi : 8h00 à 10h00 et 15h00 à 17h00
Jeudi : 8h00 à 10h00 et 14h00 à 16h00
Vendredi : 8h00 à 10h00

Semaine du 26 au 31 juillet

Lundi : 8h00 à 10h00 et 15h00 à 17h00
Mardi : 8h00 à 10h00 et 15h00 à 17h00
Mercredi : 8h00 à 10h00 et 15h00 à 17h00
Jeudi : 8h00 à 10h00 et 14h00 à 16h00
Vendredi : 8h00 à 10h00

Veillez prendre note qu'à compter du 1^{er} août, l'horaire du bureau municipal revient à la normal, soit, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 et le vendredi de 8h00 à 11h00.



Faits saillants

Veillez prendre note que les faits saillants concernant la rencontre du Conseil municipal du mercredi 15 juillet 2009 vous seront mentionnés dans le prochain Info municipal, soit celui du mois d'août 2009.

Centenaire de Saint-Luc

Comme la municipalité de Saint-Luc fêtera, en 2012, son centenaire, il est maintenant temps de recueillir des bénévoles afin de former certains comités. L'organisation de ce genre d'événement demande beaucoup de préparation. Par contre, avec l'aide de plusieurs citoyens, nous pourrons faire de cet événement une réussite. Pour plus d'informations contacter le bureau municipal au 418-636-2176.



Vote par correspondance

Lors de la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse tenus le 17 juin 2009, les membres ont adopté un règlement sur la vote par correspondance entré en vigueur au MAMROT, le 16 mai 1009. En vertu de l'article 659.4 de la Loi sur les élections dans les municipalités, pour les élections générales de novembre 2009, toute municipalité peut permettre à toute personne qui est inscrite comme électeur sur la liste électorale à titre de personne non domiciliée, de voter par correspondance. Sur la proposition de Mme Lucie Nadeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Luc offre cette possibilité à ses électeurs.

Pour en faire la demande, l'électeur devra le faire par écrit et ce, auprès du président d'élection au plus tard à la date limite qui vous sera indiquée ultérieurement.

Divers...

Opération Enfants Soleil

C'est avec un grand plaisir que j'ai remis la magnifique somme de 2 500,00\$ à Opération Enfants Soleil lors de mon gala d'amateurs qui a eu lieu le 7 juin dernier. Je remercie Sabrina, Allen Noël et les autres personnes qui ont vendus des crayons. De plus, je désire remercier les personnes qui m'ont commandité soit par un don, ou par un prix de présence. Je désire en plus remercier tous les bénévoles qui ont contribué à faire de cette journée un réussite.

Rose-Anna Noël
St-Luc-de-Bellechasse



Offre d'emploi camelot



Bonjour, nous sommes à la recherche d'une personne afin de faire la distribution de journaux pour Québecor.

Salaire :

0,10\$ par sac pour la livraison
0,13\$ par sac pour l'emballage et la livraison

Pour information contacter Réal Champagne au 418-593-5285.

Édition spéciale

Les bénévoles de la bibliothèque tiennent à remercier grandement M. Steeve Lafontaine pour le temps qu'il a consacré à nous fabriquer une merveilleuse enseigne pour annoncer la Bibliothèque. Merci pour ce don généreux et fort apprécié.

Lisette Bilodeau Responsable
Rachelle Doyon
Lucie Nadeau
Marie-Josée Roy

Camp de vacances!

Horaire de la piscine Été 2009

Lundi au jeudi :12h00 à 17h00
Vendredi :FERMÉ
Samedi et dimanche :12h00 à 17h00

Tarif pour les visiteurs

Admission générale :	4\$
12 ans et moins :	3\$
5 ans et moins :	Gratuit
Famille (2 adultes et 2 enfants) :	10\$
Passeport pour l'été (ind.) :	50\$
Passeport pour l'été (fam.) :	70\$

Tarif pour les résidents de St-Luc

Admission générale :	3\$
12 ans et moins :	2\$
5 ans et moins :	Gratuit
Famille (2 adultes et 2 enfants) :	10\$
Passeport pour l'été (ind.) :	40\$
Passeport pour l'été (fam.) :	60\$

Venez rencontrer les nouveaux propriétaires Madame Diane Bélanger et Monsieur Michel Trépanier. Pour information et réservation 418-636-2626.



Nous leur souhaitons
le meilleur des
succès!

Circuit de canot Le Beauchemin

Avec l'arrivée du beau temps et de la période de vacances estivales, le C.R.R.E. (Comité de restauration de la rivière Etchemin) est heureux de vous informer de l'ouverture de son circuit de canot, Le Beauchemin.

Afin d'offrir à tous la chance de découvrir la surprenante rivière Etchemin, prenez note qu'il est possible de faire la location de canot ou de kayak au relais touristique de St-Léon-de-Standon du jeudi au dimanche, entre 9h00 et 15h30.

Segmenté en deux secteurs distincts et aménagés, le circuit de canot est accessible à tous. D'une longueur de 9,5 km, le secteur des méandres à St-Léon-de-Standon propose un relief calme et plat où il est facile et sécuritaire de s'initier au plaisir du canotage et ce, même pour les familles ayant de jeunes enfants. Le secteur des rapides situé à St-Malachie, procure une expérience plus sportive destinée à des utilisateurs expérimentés et possédant leur propre canot ou kayak, avec des rapides de classe II et III pour un parcours de 4 km.

D'ici peu, trois nouveaux tronçons de rivière seront mis à la disposition des amateurs de plein air possédant leur propre canot ou kayak dans les municipalités de St-Malachie et Ste-Claire. Surveillez les infos !

Exceptionnellement, il sera possible de louer canots et kayaks le mercredi 1^{er} juillet.

Pour information et réservation, veuillez appeler au 418-642-2363.



Fête de la pêche

Comme par les années passées, la Fête de la pêche s'est déroulée sous l'organisation du C.R.R.E. (Comité de restauration de la rivière Etchemin) avec l'aide de ses partenaires. La Fête de la pêche a permis d'initier près d'une centaine de jeunes âgés de six à quinze ans à la pêche sportive. Via le programme Pêche en herbe, ces jeunes ont obtenu leur permis de pêche valide jusqu'à 18 ans en plus de recevoir un équipement de pêche tout à fait gratuitement. Durant ces journées, des instructeurs bénévoles passionnés ont ainsi pris plaisir à transmettre une part de leurs connaissances à ces non-initiés afin de leur faire découvrir les joies de ce sport unique.

Nous ne pouvons passer sous silence la présence et l'implication des agents de conservation de la faune qui ont sensibilisé les jeunes à l'importance du respect des règlements quant à la pratique de cette activité. Au total, cinq milles truites mouchetées reproductrices ont été ensemencées pour cette fête dans la rivière Etchemin, à Sainte-Claire et à Saint-Léon-de-Standon.

De plus, toutes les places offertes pour les cours d'initiation au canotage se sont remplies en cinq minutes, comme quoi cette activité génère un très grand intérêt auprès des familles. Le C.R.R.E. tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles, les partenaires et les commanditaires qui se sont impliqués dans la réussite de cette belle activité familiale. Bonne pêche !



INFORMATIONS AUX PROPRIÉTAIRES DE LOTS BOISÉS

RÈGLEMENT RÉGIONAL NUMÉRO 076-05
DE LA MRC DES ETCHEMINS RELATIF À LA PROTECTION ET
À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

La MRC des Etchemins applique depuis 1996 un règlement de contrôle intérimaire régissant les coupes forestières. Le 14 septembre 2005, la MRC a adopté un règlement régional issu d'un processus d'harmonisation sur tout le territoire des Appalaches. Ce nouveau règlement contrôle les activités de récolte et encadre les travaux liés à la création de nouvelles superficies agricoles.

PRINCIPALES DISPOSITIONS PRÉVUES POUR FINS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE :

- ✦ Toute coupe prélevant plus de quarante pour cent (40 %) de la surface terrière (~ volume) d'un peuplement forestier, par période de dix (10) ans, constitue une coupe intensive;
- ✦ Une coupe intensive ne peut excéder quatre (4) hectares d'un seul tenant sur dix (10) ans;
- ✦ Deux coupes séparées par moins de cent (100) mètres sont considérées d'un seul tenant;
- ✦ La superficie cumulée des coupes intensives ne peut excéder trente pour cent (30 %) de la superficie à vocation forestière d'une propriété sur dix (10) ans.

Un certificat d'autorisation est obligatoire pour toute coupe excédant ces dispositions. Un plan d'aménagement forestier et une prescription sylvicole signés par un ingénieur forestier doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation.

PRINCIPALES DISPOSITIONS PRÉVUES POUR CRÉER DE NOUVELLES SUPERFICIES AGRICOLES :

- ✦ Certificat d'autorisation obligatoire pour la création de nouvelles superficies agricoles à partir de superficies à vocation forestière;
- ✦ La superficie maximale par certificat d'autorisation est de dix (10) hectares.

Un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier et un avis agronomique signé par un agronome doivent accompagner la demande de certificat d'autorisation.

COUPE INTENSIVE INTERDITE DANS LES BANDES DE PROTECTION OU ZONES SUIVANTES:

- ✦ Quinze (15) mètres le long des cours d'eau et des zones sensibles;
- ✦ Vingt (20) mètres le long des chemins publics et bâtiments protégés (maison, chalet...);
- ✦ Trente (30) mètres autour des sites présentant un intérêt régional identifiés au règlement;
- ✦ Cinquante (50) mètres autour des érablières dites exploitées;
- ✦ Cinquante (50) sur la crête des montagnes identifiées au règlement;
- ✦ Cent (100) mètres autour des lacs identifiés au règlement;
- ✦ Érablières, pentes fortes (plus de 30 %) et plantations de moins de trente (30) ans.

Certaines de ces bandes ou zones peuvent faire l'objet d'une coupe intensive suite à l'émission d'un certificat d'autorisation. Tout déboisement dénaturant la vocation forestière d'une superficie nécessite aussi un certificat d'autorisation (lac, gravière, enclos...).

Le présent texte, ne pouvant être utilisé à des fins légales, ne présente qu'une partie des dispositions prévues dans ledit règlement que vous pouvez consulter au bureau de la MRC des Etchemins. À noter que des recours pénaux sont prévus pour quiconque enfreint l'une ou l'autre des dispositions prévues au règlement. Pour toutes informations complémentaires à la présente ou pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, contactez monsieur Yoland Bédard, inspecteur régional en foresterie, au poste 259 de la MRC des Etchemins.



Journée d'astronomie

Le 8 août prochain se tiendra la journée astronomique dans le cadre de l'Année Mondiale Astronomique. Cet événement vous sera présenté par le Centre d'Observation Astronomique des monts Notre-Dame.

Horaire

13h30 : Présentation de l'Année Mondiale Astronomique

14h00 : Présentation « À la découverte du système solaire

15h30 : Fabrication et utilisation d'un cherche-étoile

19h00 : Principes d'un télescope astronomique et le choix d'un instrument adéquat

21h00 : Observation astronomique

Si les conditions météorologiques ne sont pas propices, la séance d'observation sera remplacée par une présentation intérieure « De la terre aux confins de l'univers ».

Bonnes vacances!



Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

115, rue de la Fabrique

Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec)

G0R 1L0

Téléphone : 418-636-2176

Télécopieur : 418-636-2175

Courriel : munstluc@sogetel.net

Site Web : <http://www.st-luc-bellechasse.qc.ca>



Saint-Laurent
énergies

1134, rue Ste-Catherine O., bur. 910
Montréal (Québec) H3B 1H4
Tél. : (514) 397-9997 - Téléc. : (514) 789-2807
Sans frais : 1 877-697-9997 - www.stle.ca

Le 10 juin 2009

Projet de parc éolien du Massif du Sud

Saint-Laurent Énergies installe un mât de mesure de vent dans le respect de l'environnement

Monsieur le rédacteur en chef,

Comme il a été constaté dans une lettre ouverte publiée dans La Voix du Sud, des activités se déroulent depuis quelques jours sur le site projeté de parc éolien du Massif du Sud.

Bien que Saint-Laurent Énergies détienne déjà des données sur le vent permettant de commencer la planification du projet de parc éolien, l'installation de mâts de mesure de vent dans d'autres secteurs du territoire s'avère nécessaire pour obtenir une compréhension plus fine de la ressource éolienne.

Les travaux en cours sont bien connus et autorisés par les autorités concernées. Saint-Laurent Énergies a obtenu il y a quelques mois déjà tous les permis nécessaires à la mise en œuvre de ces travaux. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a délivré les permis relatifs au déboisement, à la mise aux normes d'un chemin forestier existant et à la construction d'un nouveau chemin d'accès. Le conseil municipal de Saint-Luc-de-Bellechasse a autorisé les travaux selon les recommandations de son comité consultatif d'urbanisme, et en conformité avec son Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Les travaux respectent le Règlement sur les normes d'intervention et le guide *Saines pratiques : voirie forestière et installation de ponceaux* du MRNF. De plus, Saint-Laurent Énergies travaille avec des entreprises locales pour l'exécution de ces travaux, supervisés par un surveillant environnemental qui s'assure de leur conformité. Une visite du site effectuée avec les autorités responsables a démontré que les travaux se déroulent conformément aux réglementations et autorisations.

Au printemps 2008, Saint-Laurent Énergies a réalisé des inventaires pour préciser la répartition de la grive de Bicknell dans le secteur des travaux. Les résultats ont démontré que la grive était peu abondante dans ce secteur. De plus, le tracé final du chemin a été parcouru à pied par les autorités et les spécialistes afin de réduire au minimum les impacts sur le réseau hydrique. Ces recherches particulières ont répondu aux questions des autorités avant l'émission des permis.

Soyez assuré, monsieur le rédacteur en chef, que Saint-Laurent Énergies est une entreprise responsable qui souhaite développer son projet dans le respect de l'environnement et des communautés, et qui agit en conséquence. Je vous invite à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Meilleures salutations,

Stephen Cookson, directeur de projet

Saint-Laurent Énergies



Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
115, Rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec)
G0R 1L0

BULLETIN SPÉCIAL

PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE ST-LUC-DE-BELLECHASSE
COMTÉ DE BELLECHASSE

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale.
QUE lors de la séance spéciale du Conseil qui se tiendra le mercredi 15 juillet, à compter de 19:30 heures, au 115, de la Fabrique, St-Luc, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effet:

Permettre l'utilisation d'un bâtiment temporaire de toile pour des fins d'entrepôt agricole de 4000 pi² (50 pi par 80 pi) complémentaire aux activités de pisciculture sur le lot 18-Ptie du rang 13 du canton de Standon, et ce, sur base permanente. Le dit bâtiment est recouvert d'une toile de polyéthylène, ce qui est prohibé en tant que revêtement extérieur permanent par le règlement de zonage. Toutefois, le dit bâtiment ne doit pas être visible de la route et demeurer entouré par une barrière visuelle. De plus, le dit bâtiment ne doit pas servir à d'autres fins que ce pour lesquelles il a été autorisé.

Identification du site concerné:

La propriété étant le lot 18-Ptie du rang 13 du canton de Standon, ayant façade sur la Route du 12^{ème} Rang à St-Luc.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande, lors de cette séance.

FAIT et DONNÉ à St-Luc, le 1^{er} juillet 2009.

Lucie Poulin
Directrice générale

INFO MUNICIPAL

Saint-Luc-de-Bellechasse

Septembre 2009
Numéro 9



Chers citoyens et citoyennes,

Je tiens à vous inviter à l'inauguration de la nouvelle caserne d'incendie qui se tiendra le dimanche 20 septembre prochain entre 13h et 16h et ce, directement à la caserne. Venez constater tous les efforts déployés pour la réparation de celle-ci.

De plus, grâce à plusieurs efforts, différents travaux sont en cours dans votre municipalité.

Premièrement, je tiens à vous mentionner que l'enseigne de la municipalité est maintenant installée à l'entrée du village.

Deuxièmement, c'est grâce à un budget discrétionnaire de 14 000\$ que nous avons asphalté et réparé quelques crevasses dans le village.

Troisièmement, les travaux concernant le projet FIMR (rénovation du Centre communautaire) ont commencé cette semaine. Tout d'abord, il y a excavation, drainage et rénovation de la toiture à l'extérieur. Par la suite, selon le budget restant, nous ouvrirons les soumissions pour la rénovation de l'intérieur du bâtiment.

Je tiens aussi à vous préciser que la prochaine rencontre du Conseil municipal se tiendra le jeudi 1er octobre 2009.

Pour toute information concernant les affaires municipales, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal au 418-636-2176.

René Leclerc, maire

Sommaire

- Faits saillants 2
- Élections 2009 3
- Livre de 75e 3
- Bacs à vendre 3
- Vote par correspondance 3
- Heures d'ouverture 3
- Fermeture du bureau 3
- Installation de système de chauffage 4 et 5
- Inauguration du bureau de Saint-Laurent Énergies 6 et 7
- Conférence sur les élections 8
- Avis important 9
- Renouvellement des cartes de membres FADOQ 9
- Un mot de l'âge d'or 9
- Souper & soirée 9
- Vaccination antigrippale 10
- Dégustation de vins 11
- Baladi 11
- Offre d'emploi 11
- Work-Out 12
- Groupe Alpha 12
- Alphabétisation 12
- Communiqué de Saint-Laurent Énergies 13
- Tourné prévention 14
- Exposition annuelle du Cercle des Fermières de St-Luc 14
- Souper au profit du Cercle des Fermières de St-Luc 14
- Inauguration de la nouvelle caserne d'incendie 14

Bonne lecture!

Le Conseil vous informe...

Voici les principales décisions prises par votre Conseil municipal lors de la séance régulière du 2 septembre :

- Le conseil a décidé de verser un montant de 112,25\$ à Madame Annick Fortin pour faire suite à sa demande.
- Le conseil autorise Madame Micheline Jolin à se procurer un escabeau pour l'accomplissement de ses tâches au Centre communautaire.
- Le conseil a mandaté Monsieur René Leclerc et Madame Valérie Noël à signer le protocole avec la MRC et ce, concernant le projet pacte rural du salon funéraire.
- Le conseil a décidé d'envoyer un avis à tous les propriétaires extérieurs concernant le vote par correspondance.
- Le conseil a apporté une modification au règlement 09-03-04 concernant la rénovation du Centre communautaire.
- Un avis de motion a été donné afin que lors de la prochaine session, le conseil procède à l'adoption du règlement 09-09-06 concernant l'administration et la gestion du fond régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques et de l'imposition de droits municipaux aux carrières et sablières.
- Un avis de motion a été donné afin que lors de la prochaine session, le conseil procède à l'adoption du règlement 09-09-07 concernant la réglementation des boîtes aux lettres, clôture et arbustes.
- Suite à la présentation des rapports d'inspection, le conseil a décidé de demander au directeur des incendies de St-Luc de faire le plus de travaux possibles concernant les travaux demandés au Centre communautaire. Le reste qui ne peut être fait, sera demandé à Bruno Laflamme, électricien.
- Le conseil a modifié la liste des personnes à contacter advenant le déclenchement du système d'alarme.
- Le conseil a accepté que la bibliothèque de St-Luc s'abonne à Internet haute vitesse étant donné que le logiciel changera et que celui-ci ne fonctionne que sur haute vitesse.
- Le conseil a accepté d'accepter de rembourser les frais de photocopies de la bibliothèque au montant de 22,50\$ et ce, concernant la journée d'astronomie qui a eu lieu au Centre communautaire le 8 août dernier.
- Le conseil a accepté la candidature de Madame Mélissa Hinds à titre de membre du Comité Consultatif d'Urbanisme.
- Le conseil a décidé d'appuyer le Comité Consultatif d'Urbanisme dans la demande de dérogation mineure pour le projet du Camp Forestier.
- Le conseil a décidé d'appuyer le Comité Consultatif d'Urbanisme dans la demande de dérogation mineure de Monsieur Denis Viens.
- Un avis de motion a été donné afin que lors de la prochaine session, le conseil procède à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme 03-07.
- Un avis de motion a été donné afin que lors de la prochaine session, le conseil procède à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan de zonage numéro 05-07.
- Un avis de motion a été donné afin que lors de la prochaine session, le conseil procède à l'adoption d'un projet de règlement modifiant le plan de lotissement 06-07.

Le conseil vous informe...

Élections 2009

Veillez prendre note que le début des mises en candidature se tiendra le 18 septembre prochain.

De plus, si vous désirez être candidat aux prochaines élections, vous devez venir chercher les formulaires au bureau municipal et le rapporter avant le 2 octobre à 16h30.

Pour toute information, contacter le bureau municipal au 418-636-2176.

Vote par correspondance

Veillez prendre note que toute personne désirant s'inscrire afin de voter par correspondance, doit faire une demande écrite.

De plus, cette demande doit être reçue au bureau municipal **au plus tard le 20 octobre 2009.**

Livre du 75e

Si vous désirez vous procurer un livre du 75e anniversaire de St-Luc-de-Bellechasse, vous pouvez le faire en passant directement au bureau municipal lors des heures d'ouverture et ce, pour la somme de 25\$.

Heures d'ouverture

Bureau municipal

Veillez prendre note que le bureau municipal est maintenant ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Bac de compostage, bac de poubelle et bac de recyclage

Veillez prendre note que vous pouvez vous procurer un bac directement en vous présentant directement au bureau municipal lors des heures d'ouverture.

Coûts :

Bac de compostage = 40\$

Bac de poubelle = 93\$

Bas de recyclage = 93\$



Fermeture du bureau municipal

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé les 15 et 17 septembre 2009.

Attention

Divers...

L'installation de système de chauffage a combustible solide, de poêles, de fournaises et de foyers

Bien des gens apprécient l'odeur et l'ambiance d'un feu de bois, les soirs d'automne et d'hiver. Mais un appareil de chauffage au bois mal installé peut présenter des risques pour la santé et la sécurité des occupants de votre maison. Les émissions de fumée dans les maisons constituent aussi une menace, surtout pour les bébés et les jeunes enfants. C'est pour éviter de tels risques que vous devez respecter certaines règles avant de procéder à l'installation ou à la modification d'un appareil à combustible solide.

Les appareils à combustion solide

On distingue deux principaux types d'appareils : les poêles et les foyers (en maçonnerie, préfabriqués et encastrables). À l'exception des foyers en maçonnerie, les appareils installés doivent porter le sceau d'homologation d'un laboratoire d'essai reconnu tel que WH (Warnock Hersey Ltée) ou ULC (Laboratoires des assureurs du Canada inc.). Aucun appareil de chauffage a combustible solide de type fais maison (home made) n'est accepté

L'installation

Dans une habitation, la réglementation sur le bâtiment interdit l'installation d'un appareil à combustion solide :

- Dans une pièce servant à l'entreposage de produits ou de matériaux combustibles ou inflammables;
- sous les escaliers;
- À moins de 1 m d'un accès à une issue, de l'issue, d'un panneau d'électricité ou d'une canalisation d'incendie;
- Dans une pièce où l'on dort (les foyers y sont toutefois acceptés).

Au moment d'installer votre appareil, vous devez suivre à la lettre les instructions du fabricant. La norme CAN/CSA-B365-M, « Code d'installation des appareils à combustion solide et du matériel connexe », constitue l'autre source de référence. Lorsqu'il y a divergence entre la norme et les instructions du fabricant, ce sont les instructions qui prévalent. Quant à la construction sur place d'un foyer de maçonnerie, vous devez vous conformer aux exigences du Règlement sur le bâtiment.

Les dégagements et la protection du plancher

Les données relatives à la protection du plancher et les dégagements requis autour de l'appareil sont spécifiés par le fabricant. En ayant recours à des écrans protecteurs, vous pouvez réduire le dégagement minimal. Lorsqu'un poêle est monté sur un plancher combustible, le plancher doit être recouvert d'un matériau incombustible sous l'appareil, devant la porte et sur les autres côtés. Dans le cas d'un foyer en maçonnerie, une dalle de protection incombustible est exigée.

Divers...

La cheminée et le conduit de fumée

Un appareil à combustible solide doit être raccordé à une cheminée en maçonnerie, conforme au Règlement sur le bâtiment, ou à une cheminée métallique préfabriquée de 650 °C conforme à la norme ULC S629 (Standard for 650 °C Factory-Built Chimneys). Un appareil certifié avec un type de cheminée ne peut être utilisé qu'avec ce type de cheminée. Dans le cas d'une cheminée conçue pour le chauffage au bois, le conduit de fumée peut être fabriqué en argile, en béton, en briques réfractaires ou en acier inoxydable.

Si vous prévoyez utiliser une cheminée déjà existante, vous devez au préalable la faire inspecter par un ramoneur ou un inspecteur professionnel qui s'assurera que les matériaux, la construction, la dimension et l'état de la cheminée conviennent à l'utilisation prévue. Exigez un rapport écrit. Les cheminées installées dans un bâtiment multifamilial doivent être cloisonnées dans un puit technique conforme au Règlement sur la construction lorsqu'elles traversent les autres logements.

Le conduit de raccordement

Le conduit de raccordement d'un poêle achemine les gaz de combustion de l'appareil à la cheminée. Il ne doit pas mesurer plus de 3 m (10 pi), ne peut pas comporter plus de deux coudes à 90° et doit être tenu à 450 mm (18 po) de tout matériau combustible. Pour un dégagement réduit, ajoutez un écran protecteur ou encore, utilisez un conduit de raccordement homologué à double paroi. Un conduit de raccordement ne doit pas traverser un plancher ou un plafond combustible, un comble, un placard ou un autre endroit fermé similaire. Il est aussi interdit d'utiliser un tuyau en acier galvanisé.

Faites appel à un expert

Un détaillant expérimenté sera en mesure de vous aider à déterminer vos besoins et à explorer les options possibles, tout en vous référant à un installateur qualifié. Une fois le permis obtenu, l'installateur est tenu par la norme CSA-B365-M d'effectuer le travail selon les règles de l'art. L'installation devra être inspectée avant de cloisonner l'appareil et la cheminée. Par la suite, suivez les instructions d'utilisation et d'entretien du fabricant c'est la meilleure garantie d'un fonctionnement sans problème.

Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec Sylvain Poulin, directeur du service incendie au 418-625-4521 ou par courriel au munetchemin.incendieogetel.net.



Divers...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de parc éolien du Massif du Sud

Saint-Laurent Énergies inaugure officiellement son bureau local

Saint-Luc-de-Bellechasse, le 13 août 2009 – Saint-Laurent Énergies a procédé aujourd’hui à l’inauguration officielle du bureau local du projet de parc éolien du Massif du Sud.

Au cours des derniers mois, la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse a formulé le souhait de voir s’établir le nouveau bureau sur son territoire. À la suggestion des élus, Saint-Laurent Énergies a choisi un local au centre communautaire de la municipalité, répondant ainsi favorablement à la demande du milieu.

« L’inauguration officielle de notre bureau local est un événement significatif dans l’évolution du projet. C’est le symbole de notre volonté de faire du parc éolien du Massif du Sud un projet de développement positif et bénéfique pour la région, et bien intégré dans sa communauté », a mentionné Stephen Cookson, directeur de projets pour Saint-Laurent Énergies.

Coordonnées du bureau : 115, rue de la Fabrique, local 6
(418) 636-2627

Heures d’ouverture : Lundi et mardi
 12 h 00 à 16 h 00

Agente de liaison

Saint-Laurent Énergies est heureuse d’annoncer que Mme Nicole Bilodeau agira à titre d’agente de liaison pour le projet du Massif du Sud.

Originaire de Saint-Luc-de-Bellechasse, Mme Bilodeau a été conseillère municipale de 2005 à 2009, avant de se joindre il y a quelques semaines à l’équipe de Saint-Laurent Énergies, avec qui elle travaillera à temps partiel.

« Nicole est une personne reconnue par son dynamisme, elle connaît très bien la région et saura relever ce nouveau défi avec tout l’enthousiasme qui la caractérise. Nous sommes très heureux de pouvoir la compter parmi notre équipe », a ajouté M. Cookson.

Le maire de Saint-Luc-de-Bellechasse, M. René Leclerc, a tenu à souligner l’arrivée de l’entreprise dans sa municipalité.

Divers...

« Nous sommes très heureux d'accueillir Saint-Laurent Énergies chez nous. Depuis plusieurs années, les discussions avec ce promoteur se déroulent dans le respect et avec beaucoup de transparence. Nous sommes persuadés que les prochaines étapes entourant le développement du projet s'inscriront dans le même esprit », a indiqué M. Leclerc.

Des retombées locales et régionales importantes

Le projet de parc éolien du Massif du Sud représente un investissement total de 350 millions de dollars, se traduisant par des retombées locales et régionales importantes :

- Création de 200 emplois pendant la phase de construction du projet (2 ans);
- Création de 8 à 10 emplois directs pendant la phase d'opération du projet (20 ans);
- Création d'emplois indirects (fournisseurs de pièces et services, hébergement et restauration);
- Offres de contributions volontaires de 4 000 \$ par éolienne aux municipalités, des retombées totales de 300 000 \$ annuellement pour les communautés;

Offre de financement récurrent de 75 000 \$ par année au Parc régional du Massif du Sud.

Énergie verte

Le vent est une ressource renouvelable et non polluante. L'énergie éolienne produit de l'électricité sans générer de gaz à effet de serre. Saint-Laurent Énergies participe à la conservation d'un environnement global de qualité, tout en respectant l'environnement local.

Saint-Laurent Énergies, développeur éolien d'importance au Québec

Partageant une vision commune du développement énergétique par des sources propres et renouvelables, EDF énergies nouvelles, Hydroméga et RES ont formé un partenariat pour créer Saint-Laurent Énergies. En 2008, Hydro-Québec a choisi l'entreprise pour réaliser cinq parcs éoliens totalisant 954 MW de puissance énergétique.

Le projet de parc éolien du Massif du Sud a été soumis à Hydro-Québec Distribution le 18 septembre 2007 dans le cadre du second appel d'offres de 2 000 MW (A/O 2005-03). D'une capacité de 150 MW (75 éoliennes de 2 MW), le projet du Massif du Sud a été sélectionné le 5 mai 2008 parmi 66 projets totalisant 722,2 MW pour l'ensemble des régions du Québec. Pour l'ensemble des projets retenus découlant de cet appel d'offres, les retombées économiques attendues sont de l'ordre de 5,5 milliards de dollars au Québec.

- 30 -

Source :

Stéphane Boyer, directeur général
Saint-Laurent Énergies inc.
Tél. : (514) 397-9997

Divers...

Dernier sprint avant les élections, nous attendons les nouvelles candidates en grand nombre!

Activité **5 à 8 de formation et de réseautage** en vue des élections de novembre.

Conférence présentée par David Dusseault du MAMROT

- * **Rôle du ministère** des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- * **L'organisation municipale**
- * **Responsabilités municipales**
- * **Rôle et responsabilités des élues**
- * **La campagne électorale** (calendrier, déclaration de candidature, l'organisation, le financement)
- * **L'élue municipale** (assermentation, déclaration d'intérêts pécuniaires, rémunération)

Le contenu est sujet à modifications selon les besoins exprimés par les candidates et la conjoncture.



DATE : 17 septembre 2009

LIEU : Manoir de Tilly (www.manoirdetilly.com)

HEURE : 17 h 00 à 20 h00

Coût : GRATUIT!

L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE

Pour vous inscrire, complétez le formulaire ci-dessous ou contactez le Réseau au **418 831-7588** ou reseau.femmesca@qc.aira.com

La conférence sera suivie par une **activité de réseautage** avec un **cocktail dinatoire** offert gracieusement

Fiche d'inscription

Nom : _____
Titre : _____
Organisme /Entreprise : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code Postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____
Nombre de personnes : _____

Veillez transmettre le formulaire dûment complété **avant le 4 septembre 2009** par télécopieur au **418 831-8990** ou par courrier au **Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches**

**625 D, Route Lagueux
C.P. 5026
Saint-Nicolas (Québec) G7A 1A7**

Ministère
des Affaires municipales,
des Régions
et de l'Occupation
du territoire

Québec


Centre-Femmes
LOBISÉC


Réseau des groupes de femmes
Chaudière-Appalaches

Divers...

Avis important

Pour venir en aide à la fondation MIRA, le Cercle des Fermières de St-Luc demande à toute la population d'apporter leurs cartouches d'encre vides et leurs vieux cellulaires au Centre communautaire. Ceux-ci serviront à venir en aide aux familles comportant une personne autiste.

Deux boîtes seront identifiés à cet effet. Pour vous, ce n'est qu'un petit effort, par contre, pour ces personnes, c'est toute une différence!

Merci!



Renouvellement des cartes de membre

Vous pouvez vous présenter tous les mardi et mercredi, à compter du 15 septembre, de 14h à 15h au local du Club FADOQ au Centre communautaire pour renouveler votre carte de membre.

Un mot de l'âge d'or

L'automne est déjà à nos portes, mais avant de vous informer de nos projets futurs, nous tenons à remercier tout ceux et celles qui nous ont aidés à faire de la fête de la St-Jean une réussite. Nous avons bien mangé, nous nous sommes aussi bien amusés et bien réchauffés autour du feu et ce, grâce à la participation de Monsieur Charles Lagrange.

Merci!

Souper & soirée

Un souper sera servi au Bar St-Luc le 26 septembre prochain à 17h.

Au menu :

Crème de légumes

Suprême de poulet

1 coupe de vin

Gâteau au chocolat ou à la vanille avec un coulis

Thé et café à volonté



Coût :

12\$ pour les membres et 18\$ pour le non-membres

Le coût du souper inclus l'entrée à la soirée dansante qui suivra vers 20h au Centre communautaire.

Au plaisir de vous y voir!



Le Club de la FADOQ

Divers...

Vaccination antigrippale 2009

La vaccination antigrippale est offerte gratuitement :

- Aux personnes de 60 ans et plus;
- Aux personnes vivant sous le même toit qu'une personnes atteintes de maladies chroniques;
- Aux enfants et adultes atteints de maladies chroniques telles que : asthme, emphysème, bronchite, diabète, maladies du rein, maladies du coeur, etc...
- Aux enfants de 6-23 mois ainsi que leurs frères et sœurs. Ils seront vaccinés dans chacun des points de service, sur rendez-vous, en téléphonant au ☎ 418-625-8001, poste 2276 ou 418-594-8282.

Pour les personnes qui ne font pas partie de ces catégories, le coût du vaccin est de 20\$ (si disponible). Certaines compagnies d'assurance le remboursent. Pour toutes informations additionnelles concernant le vaccin, veuillez communiquer avec le service « *Info-Santé* » au numéro 811.

Voici l'horaire des cliniques :

Saint-Luc :

À l'édifice municipal (Centre communautaire)

Jeu. le 22 octobre de 9h à 11h et de 13h30 à 15h

Lac-Etchemin :

Au sous-sol de l'église

Jeu. le 15 octobre de 13h30 à 16h30 et de 18h à 20h

Lun. le 19 octobre de 13h30 à 16h30 et de 18h à 20h

Mardi le 3 novembre de 13h30 à 16h

Sainte-Justine :

Au sous-sol de l'église

Mer. le 21 octobre de 13h30 à 16h30 et de 18h à 20h

Lun. le 26 octobre de 13h30 à 16h30 et de 18h à 20h

Saint-Magloire :

Au local de l'âge d'or

Ven. le 23 octobre de 9h à 11h30 et de 13h à 14h

Saint-Camille :

À la salle paroissiale

Ven. le 30 octobre de 9h à 11h30 et de 13h à 14h30



Pour plus d'information concernant l'horaire pour Saint-Prospère, St-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Cyprien, Saint-Louis, Sainte-Rose, Saint-Benjamin et Sainte-Sabine, veuillez vous présenter au bureau municipal lors des heures d'ouverture.

Divers...

La vigne, le vin et la dégustation

Dans un cadre idéal pour la dégustation seront présentés des vins d'importation privée et des films présentant les terroirs de divers pays viticoles.

Les mercredis à 19h au restaurant El Toro de Ste-Justine.

Du 14 octobre au 18 novembre (6 séances de 90 minutes) au coût de 95\$/ personne incluant les trois vins dégustés par séance

Pour information 418-267-5264

Baladi

Laissez circuler votre féminité et votre douceur à travers les mouvements de danse orientale.

Les lundis à 19h15 au Centre de santé des Etchemins

Début des cours le 21 septembre (8séances de 75 minutes) au coût de 140\$/ personne



Offre d'emploi d'opérateur pour l'entretien des chemins d'hiver

La Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse est à la recherche d'un opérateur avec expérience dans la mécanique pour l'entretien des chemins d'hiver.

Exigences :

- Posséder un permis de classe 3 minimum;
- Être disponible pour travailler en tout temps durant la période du 1^{er} novembre au 15 avril et ce, 7 jours par semaine;
- Posséder un minimum d'expérience dans la conduite d'équipements spécialisés pour l'entretien des chemins d'hiver (charrue, souffleur, niveleuse, tracteur-chargeur);
- Posséder des compétences en mécanique.

Toute personne intéressée doit remplir une demande d'emploi (formulaire disponible au bureau municipal) et le remettre avant le 21 septembre à 16h00.

Les personnes intéressées par ce type d'emploi peuvent obtenir la description détaillée des tâches à effectuer en se présentant au bureau municipal au 115, rue de la Fabrique à Saint-Luc-de-Bellechasse.

Valérie Noël,
Directrice générale par intérim &
secrétaire-trésorière



Divers...

Work-Out

Tu as le goût de te mettre en forme...

Lieu : Salle du Centre communautaire

Début des cours : 23 sept. au 25 nov.

Durée : 10 cours

Coût : 50\$ payable au 1er cours

Mercredi : de 19h30 à 20h30

Tenue sportive, espadrilles et serviette de plage pour les exercices au sol

Pour plus d'informations demander Isabelle Pouliot au 418-636-2594

Viens t'amuser avec nous!



Le Groupe Alpha des Etchemins

Ce groupe invite les adultes de la MRC des Etchemins qui désirent :

- Mieux lire, écrire et calculer;
- Améliorer leurs conditions de travail;
- Aider leurs enfants dans les devoirs et les leçons;
- Apprendre à parler français;
- Gagner de la confiance;
- Et plus encore.

... à s'inscrire à des ateliers de formation (inscription en tout temps).

Service gratuit, adapté au rythme et aux besoins de chacun.

Bienvenue en Alpha!

418-625-2550



ALPHABÉTISATION

Ce cours s'adresse aux gens qui ont oublié ou qui n'ont jamais eu la chance d'apprendre les notions du primaire. Vous y ferez une révision de **vos connaissances de bases en français et en mathématiques**. Dans le cours, nous travaillerons également l'informatique (**courriel, word, internet**) et les notions du guichet automatique. À l'occasion, nous aurons également des conférenciers qui viendront en classe.

Début : Horaire à déterminer avec les groupes

Durée : Variable selon les groupes

Horaire : de jour ou de soir

Lieux : Dans toutes les municipalités, pour les groupes de 12 personnes et plus.

Coût : Gratuit

Pour obtenir de l'information ou vous inscrire à l'un de ces cours, veuillez contacter le Centre d'éducation des adultes de Beauceville, Sainte-Justine et de Saint-Prospier au 228-5541 poste 6280 ou 6260.

Enseignante responsable : Lily Tanguay (418-383-3927)

Divers...



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Projet de parc éolien du Massif du Sud

Saint-Laurent Énergies déplore la perte totale de 4 mâts de mesure de vent

Montréal, le 18 août 2009 – Saint-Laurent Énergies a constaté la perte totale de quatre mâts de mesure de vent sur le territoire forestier du domaine des terres publiques de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Saint-Laurent Énergies déplore l'événement, pour lequel elle a fait appel à la Sûreté du Québec qui pourrait enquêter. Selon l'entreprise, la chute des mâts ne serait pas reliée à des causes naturelles comme le vent ou la foudre. Saint-Laurent Énergies applique actuellement les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et invite la population et les usagers du territoire à faire preuve de prudence aux abords des lieux.

Les autres mâts de mesure complétaient un ensemble de sept, implantés sur le territoire du projet de parc éolien du Massif du Sud. Les mâts de mesure de vent sont des structures de treillis métallique de 50 à 80 m de hauteur attachées par trois ensembles de haubans qui sont reliés à des ancrages de béton situés au sol à 65m de la base du mât. Des instruments météorologiques reliés à un système d'acquisition de données sont installés à différentes hauteurs.

Saint-Laurent Énergies évaluera, au cours des prochaines semaines, la nécessité de réinstaller les quatre mâts détruits. L'installation de trois nouveaux mâts, qui était déjà prévue ailleurs sur le territoire, sera réalisée cette année.

L'événement des derniers jours ne retardera pas le processus entourant le projet, notamment le dépôt prochain de l'étude d'impact au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, son analyse et la consultation publique s'en suivra.

Le projet de parc éolien du Massif du Sud, sélectionné par Hydro-Québec Distribution parmi 66 projets proposés pour l'ensemble des régions du Québec, prévoit une mise en service en décembre 2012.

- 30 -

Source :

Stéphane Boyer, directeur général
Saint-Laurent Énergies inc.
Tél. : (514) 397-9997

Tournée Prévention Santé Secteur Etchemin

Jeudi le 8 octobre 2009 à St-Odilon
Programme de 9h à 15h30
3conférences et 1 invité spécial

Il y aura dépistage de diabète et de haute tension.

Coût 15\$ Spectacle et dîner inclus

Répondre pour le 2 octobre 2009
Carte disponible au 418-636-2822
ou au 418-636-2140

Exposition annuelle Cercle des Fermières St-Luc

Dimanche le 11 octobre 2009 au Centre commu-
nautaire du St-Luc et ce, de 13h à 16h.

Exposants de St-Luc et de la région! Venez
admirer les talents de chez nous!

Entrée gratuite

La date de tombée pour la
parution du prochain Info
municipal est le 30 septembre

Souper au profit du Cercle de Fermières St-Luc

Le dimanche, **13 septembre 2009**, à 17h, au
centre communautaire de St-Luc

Au menu :

Bouillon, filet de porc à l'érable, patates, légumes et
pouding chômeur

Coût :

Enfant de 5 ans et moins :	Gratuit
Enfant de 6 à 12 ans :	5,00\$
Adulte	10,00\$

Pour information ou réservation, communiquer
avec :

Madame Évangéline Marcoux au 418-636-2707
ou avec Madame Cathy Roberge 418-636-2506



Inauguration de la nouvelle caserne d'incendie

Veillez prendre note que l'inauguration de la
nouvelle caserne d'incendie se tiendra le
20 septembre 2009 de 13h00 à 16h00.

Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

115, rue de la Fabrique

Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec)

G0R 1L0

Téléphone : 418-636-2176

Télécopieur : 418-636-2175

Courriel : munstluc@sogetel.net

Site Web : <http://www.st-luc-bellechasse.qc.ca>

INFO MUNICIPAL

Saint-Luc-de-Bellechasse

Octobre 2010
Numéro 10



Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Les 30 septembre, 1er au 2 octobre derniers, Denis Laflamme et moi avons assisté aux assises annuelles de la Fédération Québécoise des Municipalités, communément appelées le congrès des maires. Sachez que cette activité fut des plus enrichissante pour nous. Différents ateliers y étaient offerts et nous avons participé à plusieurs d'entre eux.

Lors d'un des ateliers concernant la récupération, on mentionnait que dans les provinces avoisinantes de la province de Québec, c'était ici, au Québec, que les gens récupéraient le moins. Je désire donc porter votre attention sur le petit aide-mémoire distribué dans l'info municipal du mois dernier concernant la récupération des piles, des huiles usées et de la peinture. Le but est de prolonger la vie des sites enfouissement des ordures qui sont très coûteux lorsque ceux-ci sont complets.

En terminant, lors du mois de novembre, vous recevrez le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité. Les membres du Conseil et moi-même avons déjà commencé à travailler sur le budget pour l'année financière 2011, qui sera présenté le 15 décembre prochain.

Joyeuse Halloween à tous et soyez prudents sur les routes!

René Leclerc, maire

Joyeuse Halloween



Dans ce numéro :

Lors de la dernière reunion	2
Le Conseil vous informe	2-3
La réforme cadastrale	4
Les abris d'auto temporaires	4
Activités pour l'Halloween	5
Clinique de vaccination	5
Offre d'emploi	6
Pour votre information	6-7
Le BAPE informe la population	7
Agenda communautaire	8

Attention

Le bureau municipal sera fermé aux dates suivantes :
26 octobre, 29 octobre, 9 novembre et 19 novembre.

Merci de votre collaboration!

Bonne lecture!

LORS DE LA DERNIÈRE RÉUNION ...

Voici les principales décisions prises par votre Conseil lors de la séance ordinaire du 6 octobre dernier :

- La demande de dérogation mineure pour la propriété située au 236, rue Principale a été acceptée.
- Le Conseil a accepté de signer l'entente avec l'Office municipal d'habitation et la Société d'habitation du Québec pour le programme de supplément au loyer.
- Les dépenses encourues dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal » ont été acceptées.
- Le Conseil a autorisé la signature des ententes pour l'entretien des bornes sèches pour la saison 2010-2011.
- Les prévisions budgétaires 2011 pour la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins et pour la Régie intermunicipale des déchets du CJLLR ont été adoptées.
- Les prévisions budgétaires 2011 pour l'amélioration et la modernisation de l'Office municipal d'habitation ont été adoptées.
- Les chemins suivants seront fermés à partir du 1er novembre prochain:
 - ⇒ Route Pomerleau
 - ⇒ Route Roy
 - ⇒ Route Leclerc
 - ⇒ Petit Nord
 - ⇒ Rang 12 à partir du pont de la rivière Blanche
 - ⇒ Rue Fortin (elle sera ouverte sur une longueur de 0,2 km seulement)
- Le Conseil a procédé à l'embauche du 3e opérateur substitut pour l'entretien des chemins d'hiver.
- La municipalité procédera à l'installation d'une lumière de rue au coin du rang 7.
- Une motion de félicitations a été faite au responsable de la bibliothèque L'Éveil pour les différentes activités organisées dans le cadre du thème de la « Jungle Africaine ».
- Acceptation des comptes à payer au montant de :

89 622,93\$

PARC IMMOBILIER SUR LE SITE WEB DU CLD

Lors de la modernisation de son site Internet, le CLD a cru bon d'y ajouter une nouvelle section appelée « Parc immobilier ». Cette section, permettra d'informer les gens de tout terrain industriel ou commercial ou bâtisses qui seraient à vendre sur son territoire. Si un propriétaire aimerait faire paraître une annonce dans cette section du site Internet, vous devez en faire la demande au bureau municipal. Pour ce faire, vous devrez fournir un minimum d'informations pertinentes pour qu'un acheteur ou un investisseur potentiel puisse développer un intérêt.

AVIS À TOUS LES PROPRIÉTAIRES AYANT UNE MAISON, UN CHALET, UN TERRAIN OU UN LOT À VENDRE!!

Il arrive à plusieurs reprises au cours d'une année que la municipalité reçoit un téléphone d'une personne intéressée à acheter un terrain, une maison ou autre sur notre territoire.

Malheureusement, la municipalité est en mesure de seulement informer ces personnes sur quelques-uns de ceux-ci.

Donc, si vous êtes une des personnes touchées par cet avis et que vous le voulez bien, venez en informer le bureau municipal. Nous serons donc en mesure de mieux répondre aux demandes et de les référer aux bonnes personnes.

Merci de votre collaboration!

Province de Québec
MRC des Etchemins
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

AVIS PUBLIC Rôles d'évaluation foncière et locative Rôles triennaux 2011-2012-2013

Est par les présentes donnée que, les rôles d'évaluation foncière et locative de la municipalité a été déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit.

Une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription aux rôles d'évaluation de la municipalité peut demander une révision avant le premier mai suivant l'entrée en vigueur du rôle.

Une demande de révision peut également être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi sur la fiscalité municipale ou au cours de l'exercice financier suivant si l'évaluateur n'effectue pas cette modification.

Ces demandes de révision prévues par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doivent être effectuées sur le formulaire prévu à cette fin et déposées au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.

L'organisme municipal responsable de l'évaluation est :

MRC des Etchemins
1137, route 277
Lac-Etchemin (Québec) G0R 1S0

Donné à Saint-Luc-de-Bellechasse, ce 12^e jour du mois d'octobre 2010.

Amélie Gagnon

Amélie Gagnon,
Directrice générale et secrétaire trésorière

RAPPEL

N'oubliez pas qu'en vertu du règlement 05-99, il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser votre véhicule sur un chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Tel est le cas sur la rue de la rue Principale et sur la rue de la Fabrique entre la période du 1er novembre au 1er mai de chaque année.

Sachez que les propriétaires des véhicules qui contreviennent à se règlement son passible d'une amende et le véhicule peut être remorqué à ses frais.

-Merci de votre collaboration!



VALVE D'ENTRÉE D'EAU « STOP-CUP »

À tous les résidents du village, veuillez prendre note que vous devez identifier votre valve d'entrée d'eau « stop-cup » au plus tard pour la fin du mois d'octobre.

Pour ceux dont la valve est située sur leur terrain, vous devez l'identifier à l'aide d'une baguette. Pour les autres dont la valve est située dans la cour, vous devez peindre le couvert d'une couleur très voyante.

-Merci de votre collaboration!

« DES FÉLICITATIONS POUR LES GENS DE ST-LUC »

Le 9 septembre dernier, Hydro-Québec (section Chaudière-Appalaches) a invité les maires et les conseillers responsables du dossier « Suivez le courant collectif » de toutes les municipalités participants à un dîner d'information au Georgesville de St-Georges. Pour cette occasion, Messieurs René Leclerc et Denis Laflamme y ont participé.

Déjà très fiers de la réponse des citoyens de St-Luc concernant ce dossier, nous ne nous serions jamais attendus à ce que notre municipalité soit donné en exemple auprès des maires de toutes les municipalités des MRC des Etchemins, Beauce-Sartigan et Robert Cliche. C'est pourtant ce que M. Perron, représentant d'Hydro-Québec a fait. Car St-Luc est la seule municipalité à avoir doublé son objectif dans les MRC des Etchemins et de Bellechasse.

Soyez fiers des résultats obtenus et à tous les citoyens qui ont bien voulu répondre à ce questionnaire, encore merci!

Hydro-Québec versera donc à votre comité d'embellissement 3 660,00\$ ainsi qu'un montant de 562,00\$ à l'organisme qui a bien voulu chapeauter ce projet, soit le Club FADOQ de la Fraternité de St-Luc.

Espérant encore votre concours pour les projets futurs.

-Denis Laflamme, conseiller responsable

ENTRETIEN DES JARDINIÈRES ET DES BACS À FLEURS

Nous tenons sincèrement à remercier toutes les personnes qui ont fait l'entretien et l'arrosage des jardinières et des bacs à fleurs. Sans votre aide, notre projet n'aurait pas été possible.
Un gros merci!

DES QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES?

Si vous avez des questions concernant les affaires municipales, vous devez vous adresser au conseiller responsable.

Voici les mandats de chacun de vos conseillers :

Annick Fortin

- Responsable principale de l'O.T.J.
- Comité culturel

Ghislain Jolin

- Régie inter des déchets des Etchemins et Régie inter du CJLLR
- Responsable du Centre communautaire

Steeve Lafontaine

- Pro-maire
- 2e responsable de l'O.T.J.
- Eau potable et eaux usées
- Comité consultatif d'urbanisme
- Responsable des incendies et de la caserne d'incendie

Sylvain Bilodeau

- Responsable de la bibliothèque
- Comité consultatif d'urbanisme

Denis Laflamme

- Comité de développement
- Comité d'embellissement
- Comité de la famille et des aînées

Marcel Leblanc

- Responsable de la voirie municipale et du garage municipal
- Responsable de la gestion des cours d'eau

Pour toute autre demande d'information contactez le bureau municipal durant les heures d'ouverture au 418-636-2176.

La prochaine séance du Conseil municipal

Veuillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra **mercredi le 3 novembre** prochain à 19h30.

LA RÉFORME DU CADASTRE QUÉBÉCOIS, ÇA VOUS CONCERNE!

En 1994, le ministère des Ressources naturelles a entrepris une vaste réforme du cadastre québécois. Cette opération d'envergure permettra de mettre à jour la représentation de toutes les propriétés privées du Québec. Ce programme est en grande partie financé par un tarif spécial exigé lors de l'enregistrement des transactions immobilières. Dans notre municipalité, la rénovation cadastrale débutera au cours des prochains mois. Elle sera effectuée par une firme d'arpenteurs-géomètres, pour le compte du ministère.

Qu'est-ce que le cadastre et pourquoi le refaire?

Le cadastre est un plan sur lequel toutes les propriétés privées du Québec sont représentées et où l'on en précise les dimensions, la superficie totale, leur position par rapport aux propriétés voisines de même que la forme du terrain qu'elles occupent. Ce plan est fondamental pour l'enregistrement et la protection des droits des propriétaires. Les municipalités l'utilisent notamment à des fins de taxation.

Le cadastre actuel est aussi incomplet qu'inexact et il ne satisfait plus aux normes du nouveau Code civil du Québec en matière de droits de propriété. Comme il remonte à 1860, il ne représente fidèlement qu'à peine 50% des propriétés privées découpées dans le territoire québécois. De plus, le plan n'a jamais été mis à jour systématiquement et on peut facilement confondre certains emplacements. Ces lacunes se traduisent parfois par des dépenses considérables pour ceux qui désirent se construire, rénover leur maison ou vendre leur propriété.

Au terme du programme de réforme, le cadastre québécois sera complet, fiable,

informatisé et constamment à jour.

Quels travaux seront effectués dans notre municipalité?

Seul professionnel autorisé à effectuer des travaux de rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre doit reconstituer une image aussi complète que fidèle de toutes les propriétés privées de notre municipalité et la reporter sur le nouveau plan du cadastre du Québec. Pour ce faire, il doit recueillir et analyser toutes les informations disponibles sur les propriétés, corriger les inexactitudes qui entachent les plans actuels, ajouter les propriétés qui ne figurent pas sur ces plans et regrouper sous un même numéro tous les lots ou parties de lots qui constituent chacune des propriétés privées au Québec. Si votre propriété regroupe plusieurs lots et que vous ne désirez pas que les numéros de ces lots soient remplacés par un numéro unique, pour des raisons de taxation, de zonage, d'hypothèque, de vente potentielle ou autre, vous devrez le faire savoir à l'arpenteur-géomètre responsable des travaux.

Votre collaboration est essentielle... à plusieurs égards

Avant le début des travaux de réforme cadastrale, le ministère des Ressources naturelles communiquera par écrit avec tous les propriétaires fonciers de la municipalité pour solliciter leur collaboration afin de faciliter les travaux de l'arpenteur-géomètre. Celui-ci a accès aux titres de propriétés et aux autres documents privés, tels les certificats de localisation, les plans d'arpentage, les descriptions techniques, les contrats de vente sous seing privé qui n'ont pas été enregistrés au bureau de la publicité des droits, les procès-verbaux de bornage, etc.

Par ailleurs, si l'arpenteur-géomètre ou l'un de ses employés doit se rendre sur votre propriété pour prendre des mesures ou repérer les marques d'occupation en place (bornes, haies, clôture, etc.)

Permettez-lui de circuler librement sur votre propriété. En cas de doute, demandez-lui de s'identifier.

Enfin, lorsque l'arpenteur-géomètre aura terminé son analyse et confectionné le nouveau plan, le Ministère vous fera parvenir le résultat de la rénovation cadastrale de votre propriété ainsi qu'une invitation à consulter le projet de plan et à formuler vos commentaires.

Vous souhaitez en savoir plus?

Vous pouvez communiquer directement avec le Ministère, en composant, sans frais le 1 888 733-3720 ou consulter le site Internet à l'adresse suivante : www.mrnf.gouv.qc.ca/cadastre

LES ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

Les abris d'autos temporaires sont permis dans la municipalité entre le 15 octobre et le 1er mai. En dehors de cette période de l'année, les abris temporaires ne sont pas permis (article 8.2.1 du règlement de zonage).

Par ailleurs, une distance minimale de 1,5 mètre doit être observée entre les abris d'hiver et l'arrière du trottoir, d'une bordure de rue ou, s'il n'y a pas de trottoir ou de bordure, de la partie de la rue déneigée. À l'extérieur du périmètre urbain, cette distance minimale est portée à 3 mètres.

Nous souhaitons votre bonne collaboration!

Éric Guenette, inspecteur en bâtiment et en environnement



Pour l'Halloween

BAL MASQUÉ - HALLOWEEN - BAL MASQUÉ

Nous invitons toute la population

Le samedi 30 octobre 2010 à compter de 20h00

au Centre communautaire de St-Luc

pour un bal masqué à l'occasion de l'Halloween.

Sur place : service de bar, musique, jeux, etc...

On vous attend nombreux et déguisés !

Tous les profits de cette soirée, y compris les droits d'admission, seront versés à l'O.T.J. pour nos jeunes

Cout d'entrée : 2\$/membre 3\$/non-membre

Dimanche le 31 octobre, au Centre communautaire (local de l'O.T.J.), le Comité accueillera les jeunes de 18h00 à 20h00 avec des potions magiques, friandises et autres.

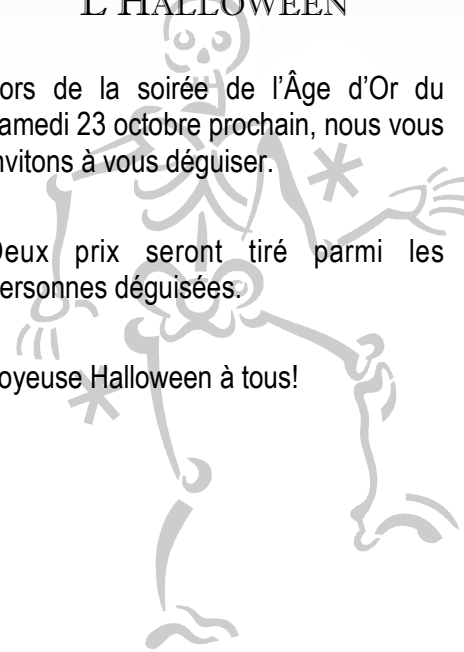
Bienvenue à tous les enfants !

L'ÂGE D'OR FÊTE L'HALLOWEEN

Lors de la soirée de l'Âge d'Or du samedi 23 octobre prochain, nous vous invitons à vous déguiser.

Deux prix seront tirés parmi les personnes déguisées.

Joyeuse Halloween à tous!



SOUPER DE L'ÂGE D'OR AU BAR ST-LUC

Le 27 novembre prochain, au Bar St-Luc à 17h30, aura lieu le souper et la soirée de Noël.

Au menu :

Soupe vermicelles, dinde, tourtière, ragoût de boulettes, pomme de terre en purée, betteraves et canneberges, bûche de Noël et crème glacée ainsi que thé et café.

Vin non compris

Les cartes sont en vente auprès des membres du CA de la FADOQ :

15,00\$ pour les membres

18,00\$ pour les non-membres

Marie-Berthe 418-636-2822

Jeannine 418-636-2031

Denis 418-636-2140

Raymond 418-636-2632

VACCINATION ANTIGRIPPALE 2010-2011

La vaccination est offerte gratuitement :

- ⇒ Aux personnes de 60 ans et plus ;
- ⇒ Aux personnes vivant sous le même toit qu'une ou des personnes atteintes de maladies chroniques ;
- ⇒ Aux enfants et adultes atteints de maladies chroniques telles que : asthme, emphysème, bronchite, diabète, maladies du rein, maladies du cœur, etc.;
- ⇒ Les personnes atteintes d'obésité importante;
- ⇒ Les femmes enceintes en bonne santé qui sont au 2^e ou 3^e trimestre de la grossesse;
- ⇒ Aux enfants de 6-23 mois ainsi que leurs frères et sœurs. Ils seront vaccinés dans chacun des points de service, sur rendez-vous, en téléphonant au) 418 625-8001, poste 2276 ou 418 594-8282.

** Aux personnes qui ne font pas partie de ces catégories, le coût du vaccin est de 20,00\$ (si disponible).

Pour toutes informations additionnelles concernant le vaccin, veuillez communiquer avec le service « Info-Santé » au numéro 811.

Horaire :

Saint-Luc (Centre communautaire)

Mardi le 9 novembre de 9h à 12h



OFFRE D'EMPLOI

RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN ET DE LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

Nature du travail :

Sous la supervision du comité de l'OTJ et de la municipalité, le rôle principal et habituel du responsable de la patinoire est :

- Faire la glace 1 à 2 fois par semaine de même que le déneigement en dehors des heures d'ouverture;
- Faire les lignes, peindre les buts et l'entretien de l'équipement au besoin;
- Fournir son équipement pour le déneigement;
- Assurer la sécurité et le bon fonctionnement de la patinoire et du local;
- Organiser et coordonner des activités durant la saison;
- Faire en sorte que les règlements soient respectés;
- Assurer la propreté des lieux;
- Assurer l'ouverture du local même si la patinoire n'est pas praticable.

Scolarité : Aucune

Description des compétences :

- Démontrer des habiletés de leadership, de responsabilité et de fiabilité;
- Posséder des aptitudes d'organisation d'activités sportives pour les jeunes;
- Avoir 18 ans ou plus;
- Posséder une assurance personnelle et civile de 2 000 000\$ (si embaucher à contrat)

Heures d'ouverture :

Judi : 18h à 21h

Vendredi : 18h à 22h

Samedi : 13h à 16h et 18h à 22h

Dimanche : 13h à 16h et 18h à 21h

- Ouverture selon l'horaire du samedi lors des congés pédagogiques

Rémunération :

À contrat ou à salaire pour 10 semaines après entente.

Contrat de travail :

Les candidats seront rencontrés par le comité de l'OTJ et une recommandation sera soumise à la municipalité pour l'embauche du responsable. La personne embauchée sera rémunérée par la municipalité et devra se conformer aux exigences et clauses du contrat.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir sa candidature au plus tard le 26 octobre 2010 à 16h00 à l'intention :

Comité de l'OTJ

115, rue de la Fabrique Saint-Luc, G0R 1L0

Pour information communiquez avec Nadia Tanguay au 418-636-2951

Le Comité de l'O.T.J. de St-Luc tient à remercier Samy Jolin et Janie Fortin pour le bel « **ÉTÉ DES PASSIONS** » qu'elles ont fait vivre à nous jeunes.

Merci aux parents de leur confiance et de leur implication au cours de l'été.

Merci aux jeunes pour leur participation aux activités.

Finalement, BRAVO ! à Ariane Lafontaine à qui nous devons la réalisation du logo de l'O.T.J..



Le Comité de l'O.T.J. de St-Luc

Par Caroline Pouliot, secrétaire-trésorière.

LE SHOW DU CANCER

Vous aimez la musique et la danse? Appuyez une bonne cause tout en vous amusant? Bien! Venez le 23 octobre 2010 au Centre communautaire de St-Lazare.

6 groupes de musiciens, chanteurs, prix de présence, défi tête rasée!!

Tous les profits vont à La Société Canadienne du Cancer.

Billet 10,00\$

Autobus gratuit

Pour information : Diane Tanguay
418-636-2571



**Société
canadienne
du cancer**

Joyeuse Halloween

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 26 OCTOBRE 2010 À 19H30

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le Projet de parc éolien du Massif du Sud par Saint-Laurent Énergie inc. Cette séance d'information, à laquelle participera le promoteur, sera animée par une représentante du BAPE et **aura lieu le 26 octobre prochain, à compter de 19h30 à la salle communautaire de Saint-Luc-de-Bellechasse.**

L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE.

Où consulter la documentation sur le projet? :

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter du 30 septembre et jusqu'au 15 novembre 2010, ces documents peuvent être consultés, selon leurs horaires respectifs, au bureau de la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland, à la bibliothèque municipale Biblio-Buck, au 4340, rue Principale et au bureau de liaison de Saint-Laurent Énergies inc. situé au 115, rue de la Fabrique à Saint-Luc-de-Bellechasse.

La demande d'audience :

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à ce effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 15 novembre 2010.

Pour les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdage, au numéro suivant : 418-643-7447 ou, sans frais, au 1 800-463-4732, poste 532, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : éolien-massif-de-sud@bape.gouv.qc.ca

CHAUFFAGE D'APPOINT FICHE 7

Le Service de protection contre l'incendie vous rappelle ceci :

Cendres du poêle ou du foyer

Lors du nettoyage de votre poêle ou foyer au bois, les cendres doivent être déposées dans une chaudière en métal munie d'un couvercle métallique. La disposition des cendres dans un contenant en plastique ou un sac est à bannir. Les cendres peuvent, en effet, demeurer chaudes jusqu'à 72 heures après la fin d'un feu. La chaudière remplie de cendres ne doit pas non plus être entreposée sur une surface combustible.

Ramonage de la cheminée

Le ramonage de la cheminée, au début de l'automne, est une excellente habitude. Si votre appareil de chauffage au bois est utilisé régulièrement, il serait prudent de faire un autre

ramonage vers les mois de janvier ou de février. Cette excellente habitude permet de combattre un ennemi sournois : la créosote. Il s'agit d'un résidu inflammable qui se dépose sur les parois de la cheminée. Vous pouvez limiter la production de créosote en brûlant seulement du bois sec. Il ne faut pas brûler les déchets qui sont en plastique, en bois peint ou traité ou s'ils contiennent de la colle comme les panneaux de contreplaqués ou d'agglomérés. Leur combustion libère des produits chimiques toxiques qui contribuent à l'accumulation de la créosote. Une accumulation de 3 mm de créosote sur les parois d'une cheminée est une invitation aux pompiers à combattre éventuellement un feu de cheminée.

Nous vous rappelons que l'installation d'avertisseurs de fumée est une obligation. Ceux-ci peuvent sauver des vies en cas d'incendie.

L'autre danger sournois qui est relié à l'utilisation d'un foyer intérieur est le monoxyde de carbone. Ce gaz inodore est dégagé par la



POCHETTE DE BIENVENUE

Depuis quelque temps, le comité de développement de St-Luc travaillait sur l'élaboration d'une pochette de bienvenue pour les nouveaux arrivants.

Bien que celle-ci ait été remise aux nouveaux arrivants gratuitement, les gens qui désirent se procurer cette pochette peuvent le faire au coût de 25\$ directement au bureau municipal.

combustion du bois et s'il s'infiltré dans une résidence, il peut s'avérer mortel. L'installation d'un avertisseur de monoxyde de carbone est aussi obligatoire si vous possédez un système de chauffage autre qu'électrique.



Agenda communautaire

Octobre

Samedi 23 octobre :

Soirée de l'Âge d'Or à partir de 20h - On fête l'Halloween (voir en page 5)

Mardi 26 octobre :

Séance d'information sur le Projet de parc éolien du Massif du Sud par Saint-Laurent Énergies inc. (voir en page 7)

Samedi 30 octobre :

Bal masqué (voir en page 5)

Dimanche 31 octobre :

Activités pour les enfants (voir en page 5)

Novembre

Lundi 1^{er} novembre :

Échéance du dernier versement de taxes municipales

Mari 9 novembre :

Clinique de vaccination antigrippale (voir en page 5)

Samedi 27 novembre :

Souper de l'Âge d'Or au Bar St-Luc (voir en page 5)

Samedi 27 novembre :

Soirée de l'Âge d'Or à partir de 20h

Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h

115, rue de la Fabrique

Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec) G0R 1L0

Téléphone : 418-636-2176

Télécopieur : 418-636-2175

Courriel : munstluc@sogetel.net

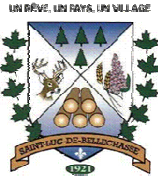
Site Web : <http://www.st-luc-bellechasse.qc.ca>

INFO

Saint-Luc-de-Bellechasse

Décembre 2010
Numéro 12

MUNICIPAL



Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Je profite de l'occasion pour vous inviter à la première partie des audiences du BAPE qui se tiendront dès le 13 décembre prochain au Centre communautaire de Saint-Luc.

De plus, la deuxième partie, se tiendra après le temps des Fêtes, soit dès le 24 janvier prochain. C'est l'occasion pour tous et chacun de poser vos questions et de venir dire votre opinion sur le projet.

Le 15 décembre prochain, il y aura une séance extraordinaire du Conseil municipal pour l'adoption du budget pour l'année financière 2011.

Vous remarquerez que des changements ont été faits dans les différentes tâches sous la responsabilité des conseillers. Le but de ce remaniement est de mieux vous servir et de permettre l'éclosion de nouvelles idées.

En terminant, je vous souhaite de très joyeuses Fêtes!

René Leclerc, maire



Joyeuses Fêtes



Dans ce numéro :

Lors de la dernière réunion	2
Festival des Flocons	2
Le Conseil vous informe	2-3
Pour votre information	4-9
Agenda communautaire	10

Bonne lecture!

Horaire du temps des Fêtes

Voici l'horaire du bureau municipal pour la période des Fêtes :

Fermé du 23 décembre au 2 janvier inclusivement. De retour le 3 janvier.

Prenez note que dès janvier, l'horaire du bureau municipal sera la suivante :

Lundi de 8h à 12h et du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Merci de votre compréhension!

LORS DE LA DERNIÈRE RÉUNION ...

Voici les principales décisions prises par votre Conseil lors de la séance ordinaire du 1er décembre dernier :

- Un contrat de 3 ans a été donné à Philippe Gosselin et Associés Ltée pour la fourniture de produits pétroliers;
- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
- Dépôt des indicateurs de gestion pour l'année financière 2009;
- Adoption de la politique de gestion contractuelle;
- Adoption du budget de l'OMH;

- Les portes de la caserne d'incendie seront changé prochainement et en plus, une sentinelle sera installée à l'arrière de la caserne;
- Monsieur Denis Laflamme sera désormais la personne substitut pour les réunions de la CADMS;
- La municipalité a décidé de se retirer du comité culturel de la MRC des Etchemins puisqu'en janvier 2011, la municipalité aura son propre comité;
- Différents changements ont été faits dans les dossiers sous la responsabilité des conseillers (voir page suivante);
- Acceptation des comptes à payer au montant de :

31 730,31\$

RAPPEL

N'oubliez pas qu'en vertu du règlement 05-99, il est strictement interdit de stationner ou d'immobiliser votre véhicule sur un chemin public aux endroits où une signalisation indique une telle interdiction. Tel est le cas sur la rue de la rue Principale et sur la rue de la Fabrique entre la période du 1er novembre au 1er mai de chaque année.

Sachez que les propriétaires des véhicules qui contreviennent à se règlement son passible d'une amende et le véhicule peut être remorqué à ses frais.

-Merci de votre collaboration!



POCHETTE DE BIENVENUE

Depuis quelque temps, le comité de développement de St-Luc travaillait sur l'élaboration d'une pochette de bienvenue pour les nouveaux arrivants.

Bien que celle-ci ai été remise aux nouveaux arrivants gratuitement, les gens qui désirent se procurer cette pochette peuvent le faire au coût de 25\$ directement au bureau municipal.

CARTOUCHES D'ENCRE

Pour venir en aide à la fondation MIRA, le Cercle des Fermières de St-Luc demande à toute la population d'apporter leurs cartouches d'encre usagées et leurs vieux cellulaires au Centre communautaire.

Ceux-ci serviront à venir en aide aux familles ayant une personne autiste. Deux boîtes seront identifiés à cet effet. Elles sont à votre disposition près du bureau de poste et près du bureau municipal.

Pour vous, ce n'est qu'un petit effort, par contre, pour ces personnes, c'est toute une différence!

Merci de votre collaboration!

Festival des Flocons

Du 28 au 30 janvier

Cette année, le Comité du Centenaire a décidé, au plus grand bonheur des citoyens, de faire revivre le Festival des Flocons. Au cours de la fin de semaine du 28 au 30 janvier prochains, différentes activités vous seront proposées afin de profiter des joies de l'hiver.

Au programme, rallye au clair de lune en raquette, concours de bonhomme de neige en famille, promenade en carriole à chevaux, glissades, jeux divers, souper pizza et spaghetti, traîneau à chiens, tournoi de hockey entre parents et enfants et PLUS ENCORE!!!

Pour entrer sur le site, vous allez devoir posséder l'épinglette officielle du Festival des Flocons. Cette épinglette sera en vente dans différents commerces de notre municipalité au cours de mois de décembre et ce, jusqu'au 21 janvier au coût de 4\$ pour la pré-vente. C'est une merveille puisque celle-ci est muni d'une lumière clignotante de couleur bleu.

Sachez que le comité espère que ce festival sera un succès et qu'au cours des prochaines années, les gens y prendront goût!

Voici notre épinglette clignotante!



On vous y attend en grand nombre

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, Amélie Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité que :

L'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Le calendrier suivant a été adopté à la séance ordinaire du 1er décembre 2010, relativement à la tenue des séances ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse qui débiteront à 19h30 :

11 janvier	5 mai	7 septembre	21 décembre pour le budget
10 février	1er juin	5 octobre	
3 mars	6 juillet	2 novembre	
7 avril	16 août	7 décembre	

Donné à Saint-Luc-de-Bellechasse, ce 2^e jour du mois de décembre 2010.

Amélie Gagnon

Amélie Gagnon,
Directrice générale et secrétaire trésorière

DES QUESTIONS CONCERNANT LES AFFAIRES MUNICIPALES?

Si vous avez des questions concernant les affaires municipales, vous devez vous adresser au conseiller responsable. **Veillez prendre note que depuis le 1er décembre 2010, il y a certains changements dans les différents mandats.**

Annick Fortin

- Responsable principale de l'O.T.J.
- Responsable du Centre communautaire
- Représentante municipale au HLM (2^e responsable)

Ghislain Jolin

- Régie inter des déchets des Etchemins et Régie inter du CJLLR
- Comité de la famille et des aînées (2^e responsable)
- Représentant municipal au HLM

Steeve Lafontaine

- Comité consultatif d'urbanisme
- Eau potable et eaux usées
- Responsable principal au comité de la famille et des aînées
- O.T.J. (2^e responsable)

Sylvain Bilodeau

- Responsable des incendies et de la caserne d'incendie
- Comité consultatif d'urbanisme
- Responsable de l'éclairage des rues

Denis Laflamme

- Pro-maire
- Comité culturel et patrimoine (incluant la bibliothèque)
- Comité de développement résidentiel
- Comité d'embellissement

Marcel Leblanc

- Responsable de la voirie municipale
- Responsable du garage municipal
- Responsable de la gestion des cours d'eau

Pour toute autre demande d'information contactez le bureau municipal durant les heures d'ouverture au 418-636-2176.

Adoption du budget 2011

L'adoption du budget pour l'année financière 2011 se fera lors de la séance du 15 décembre à 19h30.

Bienvenue à tous!

CHAUDIÈRES DE CENDRE

Lors d'une réunion, qui a eu lieu au mois de mars dernier, il y a de ça presque un an, le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets du CJLLR, a résolu que les éboueurs ne devaient plus ramasser de chaudières de cendre en bordure de la route afin de protéger le camion et le garage municipal de Sainte-Justine contre les incendies. Seules les cendres refroidies déposées dans un sac à l'intérieur du bac vert pourront être ramassées par les éboueurs.

BACS DE COMPOSTAGE, BACS DE POUBELLE ET BACS DE RECYCLAGE

Veillez prendre note que vous pouvez vous procurer un bac directement en vous présentant au bureau municipal lors des heures d'ouverture.

Coûts :

Bac de compostage =	40\$
Bac de poubelle =	93\$
Bas de recyclage =	93\$

La prochaine séance du Conseil municipal

Veillez prendre note que la prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra **mardi le 11 janvier prochain** à 19h30.

Chers citoyens et citoyennes,



À l'occasion du temps des Fêtes, nous tenons à vous souhaiter un Noël rempli de mille douceurs.

Que chacun puisse partager avec ses proches et amis, tout l'amour que Noël met en nos cœurs et que le bonheur, la santé et la prospérité vous accompagnent tout au long de la nouvelle année.

Joyeux Noël et Bonne Année!

*Pour les publications dans
l'info municipal*

Si vous désirez faire paraître une annonce dans l'info municipal du mois de janvier, vous avez jusqu'au **10 janvier**, prochain pour nous la faire parvenir au bureau municipal.

**DÉPÔT DE NEIGE DANS
LES CHEMINS**

L'hiver arrive à grands pas et bientôt, nous devront tous procéder à l'ouverture de notre cours. Par contre, lors des années précédentes, les employés responsable de l'entretien des chemins ont porté à l'attention de la municipalité que certaines personnes se permettaient de jeter de la neige sur les chemins et sur les bords de chemins lors de l'entretien de leur entrée.

Nous désirons donc vous sensibilisez à l'effet qu'en vertu de l'article 498 du Code de la sécurité routière, « Nul ne peut jeter, déposer, lancer ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de neige, de la glace ou une matière quelconque sur le chemin public. ».

Pour chaque infraction à cet article, une amende de 60\$ est prévu.

Merci de votre collaboration habituelle!

Fête de Noël

Fête de Noël pour les jeunes de 0 à 12 ans, le SAMEDI 18 décembre 2010 de 13h00 à 15h30 au local de l'O.T.J.

Au programme : jeux, activités de bricolage et coloriage, goûter et...
le Père Noël! OH! OH! OH!



! Important !

Veillez prendre note que le dernier versement de taxes municipales pour l'année 2010 était à échéance le 1er novembre dernier. Vous devez donc prendre les mesures nécessaires afin de régler le tout.

Merci de votre collaboration habituelle!

Installer un avertisseur de monoxyde de carbone certifié ULC que vous pouvez vous procurer dans les magasins de rénovation. Assurez-vous de lire attentivement les instructions et de vérifier fréquemment vos piles.

Vous pouvez aussi acheter un avertisseur combiné fumée et monoxyde de carbone

Que faire si vous soupçonnez une intoxication ou la présence de monoxyde de carbone?

Quittez les lieux et téléphonez au service d'urgence **911**.

Pour obtenir de l'information supplémentaire au sujet de la prévention incendie, n'hésitez pas à communiquer avec votre Service de sécurité incendie

Sylvain Poulin Directeur service incendie

Technicien en prévention incendie

Municipalité de Lac-Échemin

(418) 625-4521

munetchemin.incendie@sogetel.net

AUDIENCES DU BAPE

POUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DU MASSIF DU SUD

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par François Lafond et secondé par le commissaire John Haemmerli, tient la première partie des audiences à compter du 13 décembre 2010 à 19h et se, au Centre communautaire de Saint-Luc-de-Bellechasse situé au 115, rue de la Fabrique. Les séances se poursuivront les jours suivants selon les besoins du public et de la commission. Elles seront diffusées en mode audio et en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca.

Première partie

L'audience se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

Deuxième partie

À l'occasion de la deuxième partie, qui débutera le 24 janvier 2011 et ce, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, et ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Par la suite, la commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 13 avril 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

Dans la mesure du possible, vous avez jusqu'au 10 janvier 2011 pour aviser la commission de votre intention de présenter un mémoire et jusqu'au 20 janvier 2011 pour leur transmettre.

COMITÉ DU CENTENAIRE

Après un an de fonctionnement, connaissant les forces et les faiblesses de chacun des membres et l'ajout de nouvelles figures sur le comité, les membres ont procédé à un remaniement de leur affectation au sein du comité. Voici les résultats après le remaniement :

Présidente : Véronique Pouliot
Vice-président : Denis Laflamme
Secrétaire : Amélie Gagnon
Trésorière : Cathy Roberge
Administrateurs :

- Lucie Nadeau
- Marie-Ève Poulin
- Lisette Bilodeau
- Dave Noël

Monsieur Germain Nadeau en a profité pour ne pas se représenter. Nous espérons qu'il demeure au sein du comité mais il en a décidé autrement. Nous le REMERCIONS beaucoup pour l'année passée à la présidence de ce comité, présidence qu'il avait acceptée faut de membres désirant ce poste. Ce fût une année difficile car il faillait partir de rien pour en tirer le maximum.

Nous sommes maintenant sur les rails et avec le soutien de la population, nous souhaitons faire de ce Centenaire, un énorme succès.

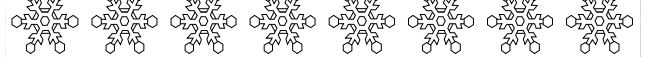
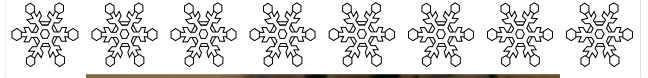
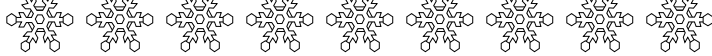
Donc MERCI Monsieur Nadeau pour vous être investi dans ce projet, MERCI aussi pour l'offre de votre aide future et aussi merci pour votre don au comité du centenaire.

Village de Noël

Un village de Noël a été réalisé à l'Église par Manon Latreille, Denis Laflamme, Germain Vachon, Berthe Gagnon ainsi qu'Alain Côté. Ce magnifique village compte plus d'une centaine de maisons, des animaux, des cours d'eau et plus encore. De plus, vous trouverez sur place un contenant dans lequel vous pouvez déposer vos dons pour la Fabrique.

Allez le visiter en grand nombre, pour constater vous-même tous les efforts qui ont été déployés!

Voici quelques photos de ce merveilleux village.



OFFRE D'EMPLOI POMPIERS À TEMPS PARTIEL MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

La municipalité de Lac-Etchemin est à la recherche de personnes intéressées à agir à titre de **pompiers à temps partiel (sur appel)**

Les pompiers à temps partiel auront la responsabilité de combattre les incendies, effectuer la désincarcération lors d'accident de véhicule routier et intervenir lors de sinistres de tout genre sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Luc et Lac-Etchemin.

Exigences :

- Être citoyen (ne) canadien (ne);
- Être âgé d'au moins 18 ans;
- Être en bonne condition physique;
- Présenter une attestation médicale démontrant que la santé du candidat n'impose aucune restriction pour l'accomplissement de la tâche de pompier;
- Ne pas être claustrophobe et être capable de travailler en hauteur;
- Ne posséder aucun antécédent judiciaire (recherche de dossier négatif);
- Avoir terminé un secondaire 3;
- **Résider sur le territoire de la municipalité de Saint-Luc;**
- Avoir une grande disponibilité et avoir la possibilité d'être libéré de son travail principal et tout temps;
- **En premier lieux les candidats rechercher devraient être en mesure de répondre aux appels d'urgence de jour sur le territoire de Saint-Luc et de Lac-Etchemin dans un délai maximum de 15 minutes;**
- S'astreindre à recevoir une formation de basse de 275 heures échelonnées sur une période de 48 mois;
- Avoir une base en informatique afin d'être en mesure d'effectuer la formation théorique via Internet;
- Posséder une voiture (la fonction de pompier et pompière à temps partiel requiert des déplacements prompts et immédiats, ce qui implique que le (la) candidat (e) doit pouvoir se déplacer par ses propres moyens);

- Assister aux exercices mensuels (48 heures par année à raison de 4 heures par mois);
- Effectuer les différents travaux d'entretien en caserne;
- Détenir un permis de conduire de classe 4A (véhicule d'urgence ou s'engager à l'obtenir dans les 12 mois suivant l'engagement).

Conditions de travail :

Les postes à combler sont à temps partiel et le salaire de départ est établi à :

- 19,90 \$ de l'heure (minimum trois heures) lors des interventions d'urgence;
- 15,23\$ de l'heure (minimum 4 heures) pour les exercices mensuels;
- 10,22\$ de l'heure pour le travail en caserne et lors des séances de formation.

Les personnes intéressées à postuler ou qui ont besoin de plus d'information doivent communiquer avec Sylvain Poulin, directeur du service incendie le soir au 418-625-2107 ou le jour au 418-625 4521 et laisser vos coordonnées.

Vous pouvez aussi vous présenter le mercredi soir a la caserne incendie de Lac-Etchmein situé au 306, rue Industriel entre 18h30 et 21h

La présente offre s'adresse également aux hommes et aux femmes.

WORK-OUT... ÇA T'INTÉRESSE?

Au cours du mois de janvier (possiblement les mercredis), nous serions intéressés à repartir un cours de work-out. Si tu as le goût de te remettre en forme, inscris-toi en appelant :

Isabelle Pouliot au 418-636-2594

ou

Linda Roy au 418-636-2052

Plus vite nous aurons les noms, plus vite nous pourrons réserver le professeur.



APRÈS-MIDI RÉCRÉATIVES

Les après-midi récréatives du Club FADOQ de la Fraternité de St-Luc débiteront dès le mercredi 17 novembre prochain dès 13h à la salle Lucienne Jolin du Centre communautaire de St-Luc.

Ces après-midi vous offrent l'opportunité de passer les mercredis après-midi de 13h à 16h à jouer aux cartes, à faire des casse-tête et d'autres jeux intérieurs. Une légère collation y sera servie. Vous pourrez jaser et vous amuser.

Bienvenue à tous!



GROUPE D'ENTRAIDE POUR PERSONNES EN DEUIL

Pour répondre au besoin de soutien suite à un décès, l'organisme Nouvel Essor met sur pied un deuxième Groupe d'entraide sur le deuil s'adressant à toute personne éprouvée par la mort, récente ou non, d'un être cher.

Nous nous inspirons de l'approche et de l'expérience de Jean Monbourquette et du groupe Hibiscus de la ville de Québec qui a une longue expérience en accompagnement pour personnes endeuillées

Or, si vous en sentez le besoin, nous vous invitons à venir partager ce que vous vivez et rencontrer des personnes qui vont vous écouter, vous aider à comprendre ce que vous vivez et vous accueillir sans jugement.. Vous réaliserez qu'un deuil est un processus normal de la vie.

Nous débiterons **lundi le 17 janvier 2011**, au local situé au 117, rue des Trembles à Lac-Etchemin.

Les rencontres se tiendront en après-midi ou en soirée, selon la demande.

Pour vous inscrire et/ou pour plus d'information Communiquer avec Clémence Veilleux, Nouvel Essor
Tél. : 418-625-9082 # 3

Agenda communautaire

Décembre

Dès le 13 décembre :

Première partie des audiences du BAPE (voir en page 7)

Samedi 18 décembre :

Activités de Noël et visite du Père Noël avec l'OTJ (voir en page 4)

Vendredi 24 décembre :

Ouverture de la patinoire si la température le permet

Janvier

Dès le 24 janvier :

Deuxième partie des audiences du BAPE (voir en page 7)

Du 28 au 30 janvier

Festival des Flocons (voir en page 2)



Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec) G0R 1L0
Téléphone : 418-636-2176
Télécopieur : 418-636-2175
Courriel : munstluc@sogetel.net
Site Web : <http://www.st-luc-bellechasse.qc.ca>

INFO MUNICIPAL

Saint-Luc-de-Bellechasse



Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse (Québec)
G0R 1L0
Téléphone : 418-636-2176
Télécopieur : 418-636-2175
Courriel : munstluc@sogetel.net
Site web : <http://www.st-luc-bellechasse.qc.ca>



Avril 2009

Numéro Spécial

Mot du maire

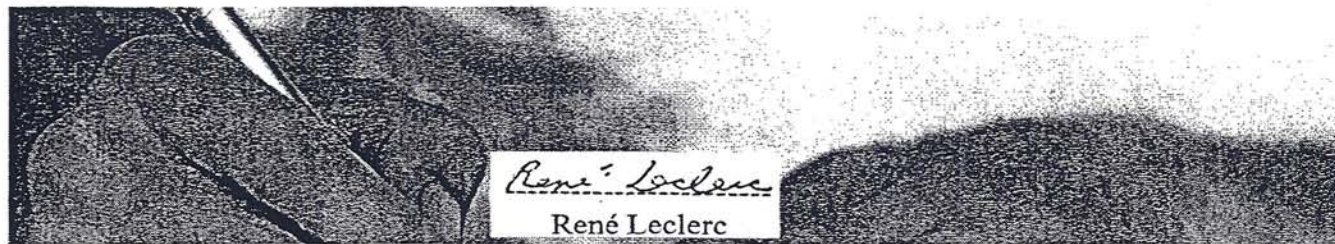
Chers concitoyennes et concitoyens,

À la suite de l'appel d'offres du Gouvernement du Québec remporté par le consortium Saint-Laurent Énergie, formé des entreprises RES-Énergie, Hydroméga et Électricité de France, le Conseil municipal a pris une position unanime en faveur du projet de construction d'un parc éolien dans le massif du Sud.

Avec son appui au projet, le Conseil se fait le promoteur d'une maximisation des retombées économiques globales du projet, pour ses entreprises, sa main-d'œuvre, ses fournisseurs, ses citoyens et pour sa région. C'est dans ce contexte que la municipalité s'active avec le promoteur à établir des conditions faisant en sorte que les entreprises et la main-d'œuvre d'ici soient favorisées dans la construction et l'exploitation du projet.

Par ailleurs, la municipalité envisage aussi un certain nombre d'autres mesures associées au projet, parmi lesquelles la création d'un fonds de développement économique régional.

Ce numéro spécial de notre journal municipal vous livre diverses informations quant au projet éolien et au leadership exercé par la municipalité en vue de l'obtention des meilleurs retombées pour son milieu.



État de la planification actuelle du projet éolien

Le projet d'aménagement d'un parc éolien dans la région du Parc du Massif du sud, proposé par Saint-Laurent énergies a été retenu par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de son 2^e appel d'offres. Le projet proposé est d'une puissance de 150 MW et comprendra 75 éoliennes d'une puissance de 2,0 MW chacune provenant du manufacturier allemand REPower. Les éoliennes proposées seront principalement implantées dans les municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et Saint-Magloire, de la MRC des Etchemins, ainsi que dans les municipalités de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland et Saint-Philémon, de la MRC de Bellechasse. 45 de ces éoliennes seront implantées sur le territoire de Saint-Luc-de-Bellechasse. Le contrat avec Hydro-Québec est basé sur une durée de 20 ans. Le parc éolien proposé représente un investissement estimé à 350 millions de dollars, dont au moins 60% doit être investi au Québec.

Saint-Laurent Énergies déposera au printemps 2009 son étude d'impact sur l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Les audiences publiques tenues par le BAPE sont prévues en janvier 2010.

Le promoteur prévoit un début des travaux de construction au printemps 2010 et une mise en service du projet en décembre 2012.

Avec près des deux tiers du projet éolien sur son territoire, la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse est éminemment concernée par le projet et veut en faire un projet porteur pour sa communauté.

Application d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Avant même que l'appel d'offres gouvernemental ait été lancé, le Conseil de Saint-Luc-de-Bellechasse a adopté un règlement ayant pour objet d'assujettir un projet éolien à la production d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale, dans une perspective de protection de ses paysages.

Il avait aussi modifié son règlement de zonage en vue d'identifier les zones où pourrait être autorisée la mise en place d'éoliennes.

L'aménagement d'un parc éolien est donc soumis à des objectifs et des critères lesquels seront appréciés par le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil avant que ne puisse être délivré un permis de construction.

Redevances annuelles à la municipalité

La première retombée financière directe du projet, repose sur des redevances proposées par le promoteur à la municipalité. Ces redevances représentent 4000\$ par éolienne. On estime qu'elles représenteront globalement un apport financier de 180 000\$ en fonction de l'état actuel de la partie du parc éolien planifiée sur le territoire municipal (45 éoliennes). Cet apport financier sera récurrent sur une base annuelle pour la durée du projet qui, rappelons-le, porte sur 20 ans.

Le budget de la municipalité est de 935 693\$ en 2009. Sur cette base, les revenus directs tirés du projet représenteraient environ 20% du budget actuel. Au taux actuel, un tel

apport représente des revenus comparables à celui de plus de 300 résidences. Avec cet apport financier, on comprend que la municipalité sera mieux en mesure de consolider ses services à la population.

Former des techniciens d'ici en vue de l'exploitation et l'entretien du parc éolien

Le projet éolien nécessitera du personnel technique affecté à son exploitation et son entretien. De 10 à 12 techniciens seront requis en phase d'exploitation du projet. L'embauche de technicien provenant d'ici représente une occasion de rétention de population, de jeunes personnes qui contribueront au développement de Saint-Luc-de-Bellechasse. Comme le centre des opérations et de la gestion du parc éolien du Massif du sud prévu à Saint-Luc-de-Bellechasse, il y a certes là une incitation à s'y établir. La municipalité a vu comme un important geste de maximisation des retombées du projet que le personnel d'exploitation provienne de la municipalité et de sa région.

Dans une perspective stratégique, afin de s'assurer d'un meilleur apport régional au projet, la municipalité s'est fait le promoteur d'une entente impliquant le Cégep de Beauce-Appalaches, comme maître d'œuvre de la nouvelle formation, en collaboration avec les Cégeps de Gaspé et de Chicoutimi. Ce programme de formation résultant en une attestation d'études collégiales et dispensé en majeure partie au Cégep de Beauce-Appalaches, sera d'une durée d'environ 15 mois et sera accessible à la population régionale

En privilégiant une formation dispensée au Cégep régional plutôt qu'à Gaspé, on s'assurait d'un plus grand attrait auprès de

nos citoyens et de contraintes financières et logistiques nettement plus faibles pour les étudiants inscrits.

Évidemment, un tel programme de formation requiert des investissements financiers importants. C'est pourquoi la municipalité s'est adressée à Emploi Québec comme partenaire financier du programme. L'implication d'Emploi Québec devrait être confirmée à la fin mai 2009. De plus, le promoteur a proposé un programme de bourses qui pourrait s'élever à plus de 25000\$ pour supporter les étudiants participant à cette formation.

Le programme de formation technique s'adressera à une cohorte de 15 étudiants, lesquels seront disponibles lors de la mise en service du projet. Avec son financement attendu d'Emploi Québec et la formalisation du programme par les Cégeps concernés, dès la fin mai 2009, la municipalité aura été le catalyseur d'une action particulièrement positive dans le cadre du projet éolien.

Centre d'exploitation établi à Saint-Luc-de-Bellechasse

La municipalité a obtenu du promoteur éolien que son centre de gestion et d'exploitation du parc éolien du Massif du Sud soit établi à Saint-Luc-de-Bellechasse.

D'une part, la présence de ce centre favorise des emplois et retombées locales, d'autre part, il favorise des communications rapprochées avec le promoteur. Le promoteur compte d'ailleurs ouvrir à court terme un bureau d'affaires à Saint-Luc-de-Bellechasse.

La maximisation des retombées économiques au profit du milieu

La maximisation des retombées économiques du projet éolien constitue l'une des motivations essentielles de l'implication municipale dans le cadre de ce projet. Certaines régions du Québec ont particulièrement su tirer parti des grands projets industriels ou hydroélectriques au profit de leurs entreprises et de leur main-d'œuvre. Le comité de maximisation des retombées économiques du Saguenay-Lac-Saint-Jean attaché au Conseil régional des Élus de cette région a inspiré l'action de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Cette maximisation des retombées économiques repose sur un maillage optimal des entreprises, de la main-d'œuvre et des fournisseurs d'équipements locaux et régionaux en relation avec les besoins du promoteur et de son projet. C'est dans ce contexte que la municipalité a entrepris avec le CLD des Etchemins une initiative visant à jeter les bases d'un plan visant à promouvoir les ressources locales et régionales auprès du promoteur. Ce plan emprunte diverses voies parmi lesquelles :

- L'identification des besoins du promoteur, soit les domaines de construction et métiers, les équipements et services requis, tant pour la construction du parc éolien que pour son exploitation, bref le repérage des opportunités d'affaires;
- Une identification formelle des entreprises et fournisseurs de services de Saint-Luc-de-Bellechasse et de la MRC des Etchemins aptes à participer à la construction et l'exploitation du projet éolien, permettant de déterminer les

entreprises à même de saisir les opportunités d'affaires reliées au projet éolien;

- La tenue d'une activité permettant aux entreprises d'ici de rencontrer les représentants du promoteur;
- La négociation « d'actes réservés » aux entreprises locales, par exemple les activités de déboisement et l'entretien des chemins, dans une perspective de fragmentation des appels d'offres au profit des ressources locales et régionales;
- L'élaboration des documents d'appels d'offres du promoteur de façon à imposer des standards d'utilisation des ressources locales et régionales;
- Un démarchage auprès des entreprises et ressources locales et régionales afin de les informer des appels d'offres, de leurs échéances et de leurs contenus;
- Un suivi de l'utilisation des ressources locales en cours de projet.

Bref, la municipalité assume un fort leadership pour faire en sorte d'optimiser les occasions d'affaires, l'emploi et les retombées économiques pour ses citoyens, comme pour sa région.

Son leadership s'affirme dans ses relations avec le promoteur, avec qui elle entretient des communications continues et la négociation des meilleures retombées pour le milieu, de même que dans ses relations avec les MRC des Etchemins et de Bellechasse avec qui elle recherche un partenariat actif pour exprimer avec plus de force son initiative de maximisation des retombées économiques du projet.

Une séance d'information publique

Le promoteur Saint-Laurent-Énergie compte organiser avant la fin juin 2009 une séance d'information publique portant sur le projet éolien et l'ensemble de ses composantes. À cette occasion, la municipalité participera aussi à la rencontre et pourra échanger avec les citoyens quant à son action dans le cadre de ce projet.

Notons aussi qu'à la suite du dépôt des études environnementales au cours des prochains mois, un processus d'audiences publiques prévu à la Loi permettra aux citoyens d'être informés quant aux conséquences du projet et de s'exprimer.

Bulletin spécial

INFO MUNICIPALE



ST-LUC-DE-BELLECHASSE

Prenez note que ce bulletin est un bulletin spécial. Il ne remplace pas l'INFO MUNICIPALE qui paraîtra dans la semaine du 22 octobre 2007.

Municipalité St-Luc-de-Bellechasse
230A, Rue Principale
St-Luc-de-Bellechasse, QC G0R 1L0
Téléphone : (418) 636-2176
Télécopieur : (418) 636-2176
munstluc@sogetel.net

**AVIS PUBLIC à toute personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référen-
daire de l'ensemble du territoire de la Municipalité de St-Luc-de-Bellechasse.**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Lorette S. Jolin, directrice générale de la susdite municipalité que :

1. Lors d'une séance tenue le 3 octobre 2007 ajournée le 11 octobre 2007, le conseil a adopté le règlement 05-07 relatif au zonage de même que le règlement 06-07 relatif au lotissement. Ces règlements remplacent le Règlement relatif au zonage 05-91 et le Règlement relatif au lotissement 06 -91.
2. Conformément à l'article 136.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et aux dispositions du chapitre IV, titre II, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de l'ensemble du territoire de la Municipalité de St-Benjamin peuvent demander que l'un ou l'autre de ces règlements fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Pour ce faire, elles doivent inscrire leurs nom et adresse et apposer leur signature dans le registre ouvert à cette fin et ce, après s'être identifiées en présentant au responsable du registre leur permis de conduire ou leur permis probatoire du Québec ou leur carte d'assurance maladie du Québec ou leur passeport canadien ou leur certificat de statut d'indien délivré aux personnes inscrites au Registre des indiens en vertu de la *Loi sur les indiens*, ou leur carte d'identité des Forces canadiennes délivrée par le ministère de la Défense nationale (ordonnance OAF 26-3).
3. Ces registres seront accessibles de 9h00 à 19h00, jeudi le 22 novembre 2007, au 230A, Rue Principale à St-Luc-de-Bellechasse.
4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 78 par règlement. Si ce nombre n'est pas atteint, les règlements 05-07 relatif au zonage et 06-07 relatif au lotissement seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé le 22 novembre 2007, à 19h01, au 230A, Rue Principale à St-Luc-de-Bellechasse.
6. Les règlements peuvent être consultés au bureau de la Municipalité au 230A, Rue Principale à St-Luc-de-Bellechasse, du lundi au vendredi entre 8h30 et 11h30 et 13h00 à 16h00.

**LES CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE
INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-
BELLECHASSE SONT :**

A) Condition générale à remplir le 11 octobre 2007 :

- Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six mois au Québec
- OU
- Être depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité
- ET
- Ne pas être frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

B) Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 11 octobre 2007 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

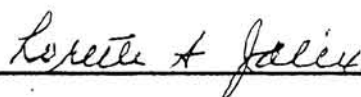
C) Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants comme le seul ayant le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

D) Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale :

- Désigner par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 octobre 2007, et au moment d'exercer ce droit, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Donné à St-Luc-de-Bellechasse, ce 11^e jour de novembre 2007.
Lorette S. Jolin, directrice générale et secrétaire-trésorière



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-LUC-DE-BELLECHASSE

AVIS PUBLIC

À toute personne habile à voter du territoire de la municipalité de St-Benjamin.

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Lorette S. Jolin, directrice générale de la susdite municipalité que :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 3 octobre 2007 ajournée le 11 octobre 2007, le conseil a adopté le règlement visant à adopter un nouveau plan d'urbanisme (03-07), de même que les règlements 04-07 relatif aux permis et certificats, 05-07 relatif au zonage, 06-07 relatif au lotissement, 07-07 visant à adopter un règlement de construction et 08-07 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale d'un parc éolien.
2. Conformément à l'article 137.10 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité des règlements 04-07 relatif aux permis et certificats, 05-07 relatif au zonage, 06-07 relatif au lotissement, 07-07 visant à adopter un règlement de construction et 08-07 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale d'un parc éolien au nouveau plan d'urbanisme.
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis.
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement visé par la demande au nouveau plan d'urbanisme et ce, dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement visé par la demande.

CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT DE FORMULER UNE DEMANDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (C.M.Q.) :

A) Condition générale à remplir le 11 octobre 2007 :

- Être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six mois au Québec

OU

- Être depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

ET

- Ne pas être frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

B) Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 4 septembre 2007 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

C) Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise :


- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou des cooccupants comme le seul ayant le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

D) Condition d'exercice du droit pour formuler une demande pour une personne morale :

- Désigner par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 11 octobre 2007, et au moment d'exercer ce droit, est majeure, de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle et n'est pas frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les règlements peuvent être consultés au bureau de la municipalité, aux heures régulières de bureau.

Donné à St-Luc-de-Bellechasse, ce 17^e jour d'octobre 2007.


Lorette S. Jolin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Demande de soumissions
Entretien des chemins d'hiver des
rues suivantes :

- 1). Rue de l'O.T.J.
- 2). Rue Fortin
- 3). Chemin des Bassins.

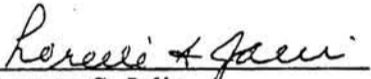
La municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse demande des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 2007-2008.

Toutes les conditions de la présente soumission sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu en communiquant avec le bureau municipal au 230A Principale à Saint-Luc-de-Bellechasse GOR 1L0.

Les soumissions devront être scellées et porter la mention « Soumission entretien des chemins d'hiver » Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse, 230A Principale jusqu'à 19 heures le 7 novembre 2007 pour être ouvertes publiquement le même jour à 19h45 à la salle du conseil au 115 Rue de la Fabrique.

La municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de les rejeter en entier ou en partie, si nécessaire, sans obligation envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-luc-de-Bellechasse
Ce 16 octobre 2007.


Lorette S. Jolin

Demande de soumissions
Entretien des entrées et des cours saison hivernale
2007-2008, aux endroits suivants :

- 1). Centre communautaire
115 Rue de la Fabrique.
- 2). Garage incendie
172 Principale
- 3). Entrée au réservoir
251 9^{ième} rg
- 4). Entrée à Station de pompage
250 9^{ième} rg.

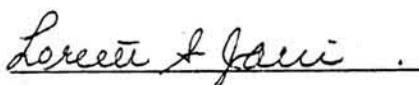
La municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse demande des soumissions pour l'entretien hivernal saison 2007-2008 des entrées et des cours aux bâtiments dont l'adresse respective est ci-haut mentionnée.

Toutes les conditions de la présente soumission sont contenues dans le document qui est disponible pour consultation et peut être obtenu en communiquant avec le bureau municipal au 230A Rue Principale à Saint-Luc-de-Bellechasse GOR 1L0.

Les soumissions devront être scellées et porter la mention « Soumission entretien des entrées et des cours bâtiments municipaux ». et seront reçues au bureau de la municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse au 230A Rue Principale jusqu'à 19 heures le 7 novembre 2007 pour être ouvertes publiquement le même jour à 19h45 à la salle du conseil au 115 Rue de la Fabrique.

La municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de les rejeter en entier ou en partie, si nécessaire, sans obligation envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Luc-de-Bellechasse
Ce 16 octobre 2007.


Lorette S. Jolin

Province de Québec
Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
GOR 1L0

La Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse demande des soumissions pour effectuer les travaux d'entretien des terrains suivants aux endroits et conditions détaillés sur le formulaire « Description des travaux » qui accompagne le formulaire de soumission.

1. Entretien du terrain autour du réservoir sur 918-p
2. Entretien du terrain des sources sur 886-p
3. Entretien du terrain autour du poste de pompage. 888-p
4. Entretien du terrain du garage municipal 890-p
5. Entretien du terrain du garage incendie 891-p
6. Entretien du terrain du Centre communautaire 890-p
7. Entretien du terrain sur 890-P projet d'enseigne
8. Entretien du terrain 889-p enseigne actuel.

Toutes les conditions de la présente soumission sont contenues dans ce document disponible pour consultation au bureau de la municipalité sis au 230A Rue Principale entre 9 et 16 heures du lundi au vendredi inclusivement.

Les soumissionnaires devront posséder l'équipement ou la machinerie nécessaire pour exécuter ces travaux pour la durée du contrat soit l'année 2007.

Les soumissions devront être déposées au bureau du sec. très. dans une enveloppe cachetée portant la mention < soumission > avant 19h30 le 7 novembre 2007.

L'ouverture des soumissions se fera publiquement à la salle du conseil sise au 115 Rue de la Fabrique à 19h45 le 7 novembre 2007.

La municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Saint-Luc-de-Bellechasse
Ce 12 octobre 2007.

